

# TADEN



le  
mag

[www.taden.fr](http://www.taden.fr)

Décembre 2023 / n°62



p. 17

Nouveau quartier  
Clos de la Robardais

p. 18

Liaison douce de  
La Vallée-sur-l'Étang

p. 25

Le CCAS

# Sommaire

## Vie Municipale

04

- 4... Échos des conseils
- 12... État civil
- 13... Travaux
- 20... Vie municipale
- 24... Agenda
- 25... CCAS

32

## Vie Scolaire

- 32... Rentrée des classes 2023/2024
- 33... L'Amicale des écoles de Taden et Trélat
- 34... ALSH

## Vie culturelle

27

- 27... Retour sur la saison culturelle

36

## Vie associative

- 36... Taden Sporting Club
- 37... L'Open Guindé
- 37... Gym Trélat-Taden
- 38... Saint-Valay Équitation
- 39... Club de l'Amitié
- 40... La Note Buissonnière
- 41... Entrez dans la Danse
- 42... Le Bowling Club de la Rance

## Vie économique

31

- 31... La Brocante de Beltane

43

## Info hors commune

- 43... Informations Dinan Agglomération



### BULLETIN MUNICIPAL Décembre 2023

Directrice de publication :  
Evelyne Thoreux, Maire

Chargée du bulletin :  
E.d'Enquin, déléguée à la  
communication et aux associations

Participation et crédit photos  
élus et employés administratifs :  
E.Thoreux, O.Noël, M.Boissière,  
G.Lenoir, L.Floury, N.Gauthier, D.  
Velly, M.Pasdelou, R.Eychenne,  
E.d'Enquin.

Association/club/  
Professionnels : Saint-Valay  
Equitation, Taden Sporting Club,  
Le Club de l'Amitié, Bowling Club  
de la Rance Dinan-Taden, L'équipe  
enseignante des écoles, Amicale  
Laïque des Ecoles, Open Guindé,  
Entrez dans la danse, Gym Trélat  
taden, La Note Buissonnière, La  
Brocante Beltane.

Création et réalisation :  
Impri'Media Bretagne  
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE  
Tirage 1500 exemplaires



### HORAIRES MAIRIE

**Lundi/mardi/mercredi/vendredi :**  
**9h30 - 11h45 / 13h30 - 17h**  
**Judi :**  
**9h30 - 11h45 / 13h30 - 19h**



### PERMANENCES

- **CCAS** : Les lundis et mercredis de 10h à 12h  
- **M<sup>me</sup> Le Maire** : *Sur rendez-vous*  
- **Les adjoints** : *Sur rendez-vous*



### CONTACTS

Téléphone : 02 96 87 63 50  
E-mail : [contact.mairie@taden.fr](mailto:contact.mairie@taden.fr)  
**Infos sur [www.taden.fr](http://www.taden.fr)**  
**suivez-nous sur Facebook : @villedetaden**



# Le mot du maire

« Bonne année, bonne santé, meilleurs vœux ! » Il est de coutume de se souhaiter le meilleur pour l'année à venir. Après le « 10, 9, 8, 7... Bonne Année ! » du 1<sup>er</sup> janvier, c'est comme si les compteurs étaient remis à zéro. « *La nouvelle année, écrit Dominique Picard, psychosociologue, c'est le moment où l'on émet mentalement des vœux pour soi, les "bonnes résolutions", même si l'on n'est pas sûr de les tenir. On a l'impression que quelque chose commence et que l'on peut effacer ce qui a été mauvais, quand l'année précédente a été difficile. C'est symbolique* ».

2023 a été plutôt morose : catastrophes climatiques, inflation, violences, xénophobie... Le contexte géopolitique international l'est tout autant avec ces images d'attaques terroristes, de guerres, de génocides, dont nous abreuvons les médias à longueur de journée. Tous ceux qui travaillent au service du public, les élus inclus, ne sont pas épargnés car gérer un service ou une commune exige résistance et engagement sans faille, face aux injonctions contradictoires, à la complexification des procédures, aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général et à l'individualisme virant au manque de respect.

Alors les vœux, façon de se rassurer, coutume désuète ou simple politesse ?

Je dirais que non, car formuler des vœux à l'aube de la nouvelle année a véritablement du sens. C'est le signe d'une capacité à s'ouvrir à l'autre, même à celui que l'on connaît peu; c'est affirmer que le bien des autres nous importe et que notre propre bonheur peut dépendre de la manière dont les autres seront heureux.

Chaque année, nous avons donc quelques semaines pour redécouvrir une vertu indispensable : la **bienveillance**, et une compétence : **le souci de l'autre** et l'attention à ses besoins. C'est en somme exprimer nos valeurs citoyennes : **civilité, civisme et solidarité**.

***Permettez-moi donc de vous adresser mes vœux les plus sincères pour 2024,  
Que la nouvelle année vous apporte...  
tout ce que vous souhaitez aux autres.***

*Evelyne Thoreux.*

**N'oubliez pas !**

**Le mercredi 10 janvier 2024  
à la MTL à partir de 18 h :**

**Traditionnelle cérémonie des vœux,  
ouverte à tous**

## DIVERS

### Nouvelle conseillère

Lors des dernières élections municipales, la liste menée par Monsieur Gérard Henry avait obtenu deux sièges pour le mandat 2020-2026. Suite à la démission de Mme Lemerrier puis de M. Boivin, respectivement second et 3<sup>ème</sup> de la liste, c'est Mme Valérie Plunet, 4<sup>ème</sup> de liste, qui est nommée en tant que conseillère municipale à compter du 05 mai 2023.

**Approbation du règlement intérieur** des services périscolaires et extrascolaires à l'unanimité.

## FINANCES

### Vote à l'unanimité du maintien des tarifs Garderie, Cantine et ALSH

#### TARIFS GARDERIE

Tranche	Quotient familial	MATIN	16H30 - 17H30 Goûter	Par demi-heure sup.
1	De 0 à 500 €	0,70 €	1,25 €	0,20 €
2	De 501 à 700 €	0,80 €	1,35 €	0,30 €
3	De 701 à 850 €	0,90 €	1,45 €	0,40 €
4	De 851 à 1100 €	1,00 €	1,55 €	0,50 €
5	De 1101 à 1300 €	1,10 €	1,65 €	0,60 €
6	De 1301 à 1500 €	1,20 €	1,75 €	0,70 €
7	Plus de 1500 €	1,30 €	1,85 €	0,80 €

#### TARIFS CANTINE

Tranche	Quotient familial	REPAS ENFANT TADEN	REPAS ENFANT HORS TADEN	REPAS AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire)	REPAS ADULTE
1	De 0 à 500 €	1,00 €	1,00 €	3,00 €	4,80 €
2	De 501 à 700 €	1,00 €	1,00 €		
3	De 701 à 850 €	1,00 €	1,00 €		
4	De 851 à 1100 €	2,95 €	3,45 €		
5	De 1101 à 1300 €	3,05 €	3,55 €		
6	De 1301 à 1500 €	3,10 €	3,60 €		
7	Plus de 1500 €	3,15 €	3,65 €		

#### TARIFS ALSH

Tranche	Quotient familial	Demi-journée (avec repas)	Journée (avec repas)
1	De 0 à 500 €	6.50 €	8.50 €
2	De 501 à 700 €	7.00 €	10.00 €
3	De 701 à 850 €	7.30 €	11.50 €
4	De 851 à 1100 €	7.50 €	12.50 €
5	De 1101 à 1300 €	8.00 €	14.00 €
6	De 1301 à 1500 €	8.50 €	15.50 €
7	Plus de 1500 €	9.00 €	17.00 €

## TRAVAUX

### Terrains de padel au tennis club

Le cabinet COLAS-DURAND a été recruté en tant que maître d'œuvre du projet d'implantation de terrains de Padel sur le site du tennis club.

A l'issue des premiers échanges avec le comité de pilotage dédié (associant élus et représentants du tennis club), le projet s'avère techniquement envisageable pour un coût de 690 000 € HT.

Les esquisses d'aménagement sont présentées et approuvées par 14 voix pour et 4 voix contre (Messieurs Carnet, Guillaume, Le Coz et Potin).

### Liaison douce: La Vallée sur l'Étang

A l'issue de la consultation qui s'est déroulée du 18 avril au 17 mai 2023, quatre candidats se sont manifestés. Le cabinet ADAO, maître d'œuvre de cette opération, a analysé ces offres.

La commission d'appel d'offres (CAO), lors de ses réunions des 17 et 24 mai 2023, propose au pouvoir adjudicateur de retenir la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de 72 986,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché.

## CULTURE

### Théâtre en Rance

Depuis 2019, la commune a établi un partenariat avec l'association «Théâtre en Rance» .

Ce partenariat a permis d'envisager des interventions culturelles dans huit communes de l'agglomération, dont Taden, notamment au niveau des écoles.

Les 8 communes adhérentes sont favorables au renouvellement de cet emploi pour 3 nouvelles années (septembre 2023-août 2026) et 4 nouvelles communes désirent signer la convention, selon le plan de financement suivant :

Dinan Agglomération	Forfait	10 000 €
Association Théâtre en Rance	Forfait	10 000 €
Dinan	Forfait	5 000 €
Taden	population : 2400	650 €
Quévert	population : 3700	1 002 €
Lanvallay	population : 4270	1 157 €
Yvignac-la-Tour	population : 1180	320 €
Languédias	population : 500	136 €
Pleudihen-sur-Rance	population : 2900	786 €
Ploüer-sur-Rance	population : 3500	949 €
Saint-Juvat	population : 654	177 €
Trébédan	population : 424	116 €
Trélivan	population : 2693	730 €
Pleslin-Trigavou	population : 3867	1 048 €
		<b>32071 €</b>

Le renouvellement de cette convention est adopté à l'unanimité.



## URBANISME

### Droit de préemption

Par délibération du 05 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé de délimiter, dans le bourg de Taden, un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Le projet a été soumis pour avis à la chambre de commerce et d'industrie et à la chambre des métiers et de l'artisanat dans le ressort desquelles se trouve la commune. Ces deux chambres consulaires ont indiqué ne pas avoir de remarque à formuler et ont de facto émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce de proximité, de préserver la diversité de l'activité commerciale et les intérêts de la commune, approuve ce droit de préemption dans le périmètre cité et précise que chaque cession sera subordonnée, à peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune, préci-

sant le prix et les conditions de cession.

## CAMPING

### Demande d'exonération

La société «Armor Services», bénéficie gracieusement des locaux du camping municipal pour y entreposer ses machines à laver et les proposer aux clients du camping; ces derniers peuvent les utiliser en achetant des jetons. En contrepartie, une redevance de 350 € TTC est versée par cette société par trimestres échus (3 loyers de 350 € TTC par an).

La société, eu égard aux difficultés rencontrées lors de la crise sanitaire, sollicite une exonération de cette redevance pour l'année 2021.

Le conseil estime que cette société a été peu impactée et que les recettes encaissées auprès des usagers compensent largement la redevance demandée par la commune pour l'occupation des locaux. L'exonération demandée est refusée, à l'unanimité.

19 JUILLET 2023

## INTERCOMMUNALITE

### Réseau de chaleur urbain sur les communes de Dinan, Quévert et Taden

Dinan Agglomération est activement engagée dans une politique de transition énergétique, traduite notamment à travers l'élaboration et l'adoption de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Au-delà de la perspective d'y contribuer, le déploiement de réseaux de chaleur contribuerait à un véritable projet de territoire, vecteur indispensable pour exploiter massivement les énergies renouvelables, notamment la chaleur de récupération dégagée par l'usine de valorisation énergétique de Taden.

Dinan Agglomération vise à :

- Augmenter la production d'énergies renouvelables (EnR) du territoire ;
- Augmenter la part d'EnR dans la consommation totale ;
- Valoriser au mieux la chaleur de récupération issue de l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE)

Proposer ainsi aux bénéficiaires du réseau une énergie propre, renouvelable, économique, indépendante des fluctuations du prix des énergies

fossiles, compte tenu du contexte mondial actuel très tendu.

Les compétences d'une part de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid et d'autre part d'alimentation en énergies renouvelables et de récupération, inscrites au code général des collectivités territoriales sont conférées aux communes, tout en prévoyant que ces compétences puissent être transférées à un établissement public dont elle fait partie,

Le conseil, à l'unanimité, approuve le transfert au profit de Dinan Agglomération de ces deux compétences à compter du 1er octobre 2023.

## TRAVAUX

### Validation de l'avant-projet sommaire (APS) des terrains de padel.

Après validation des esquisses d'aménagement élaborées par le cabinet COLAS-DURAND, maître d'œuvre de cette opération, le travail d'élaboration de l'avant-projet sommaire (APS) a pu se poursuivre.

L'estimatif des travaux a été réactualisé à 700 000 € HT, avec une tranche conditionnelle de

38 500 € HT pour réaliser la coursive à l'extérieur du bâtiment.

L'aboutissement final de ce projet est assujéti à l'obtention de subventions, notamment de l'Agence Nationale du Sport (166 500 € espérés / le dossier étant désormais soumis à la validation finale du Préfet de Région). Le Département et l'Agglomération pourraient par ailleurs accompagner financièrement cette opération par le biais du Contrat de Territoire départemental et du Fonds de Concours intercommunal.

Un autofinancement de 400 à 450 0000 € est ainsi envisageable.

Eu égard à la participation de l'association utilisatrice, un amortissement de l'infrastructure est espéré au bout de 10 ans.

Messieurs Carnet, Potin, Le Coz, Guillaume et Henry, sollicitent un vote à bulletins secrets, ce que Madame Le Maire déplore, estimant que les élus ont un devoir de transparence vis-à-vis de la population.

Finalement, le conseil municipal, par vote à bulletins secrets et par 12 voix pour et 5 voix contre,

Approuve l'Avant-Projet Sommaire et décide de poursuivre l'étude Avant-Projet Définitif de cette opération.

## DIVERS

### Parc Naturel Régional Vallée de la Rance Côtes d'Émeraude

Un Parc naturel régional (PNR) est défini comme un « territoire rural habité, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont reconnus au niveau national pour leurs fortes valeurs patrimoniales ». Les cinq missions des PNR sont :

- De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment pas une gestion adaptée,
- De contribuer à l'aménagement du territoire,
- De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

La démarche de création du PNR Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude arrive à son terme. Le Président de Région a adressé le projet à chaque commune concernée pour délibération

Le Conseil, à l'unanimité, approuve sans réserve la charte du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude, approuve les statuts présentés et vote l'adhésion de la commune de TADEN au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc.

## URBANISME

Par délibération du 30 mars 2022, le conseil municipal avait répondu favorablement à la proposition faite par Monsieur Jacques Bucaille pour l'acquisition des parcelles cadastrées D 3224 et 3513, situées rue Souquet, au prix de 20 € euro le mètre carré (soit 1 820€) avec prise en charge des frais annexes (bornage, arpentage ...) pour un montant de 993,37€.

Mais M.Bucaille souhaite désormais que la commune prenne également à sa charge le coût des travaux qu'il avait autrefois entrepris s'élevant à 7.189,05 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse, décide d'annuler la délibération n°034-2022 en date du 30 mars 2022 et de ne pas donner suite au projet d'acquisition foncière des parcelles cadastrées D 3224 et 3513.

## ENFANCE

### Accueil de loisirs

La commune assure le service d'ALSH en régie municipale, pour la période estivale, du 10 juillet au 04 août 2023. Il est proposé de mutualiser cette prestation, pour la période du 07 au 29 août 2023, avec la commune de QUEVERT qui maintient son service sur l'intégralité du mois d'août 2023.

La commune de TADEN s'engagerait à verser une participation de 15 € par journée et par enfant sur une base de 5 enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### Participation aux frais de scolarité classe bilingue Sainte Croix

Conformément à la loi n°2021-641 du 21 mai, dite « Loi MOLAC », relative à la promotion patrimoniale des langues régionales, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 7 mars 2023 a fixé le montant forfaitaire de la participation, par enfant, aux frais de scolarité des écoles Diwan de la façon suivante :

COÛT PAR ENFANT	
Ecole maternelle	1 302,68 €
Ecole élémentaire	336,53 €

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 2605,36 € à l'école Sainte Croix de Dinan pour 2 enfants de la commune scolarisés en classe bilingue par 10 voix pour ; Thoreux, Noël, Padelou Boissière, Eychenne, Collin, Lenoir, Savalle, Henry et Carnet ;

6 voix contre: Guillaume, Le Coz, Chauvin, Coursier, Potin et Lardoux ;

1 abstention : D'Enquin.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Commission de contrôle des listes électorales

La commission a pour rôle de :

1. Statuer sur les décisions prises par le Maire
2. Procéder à de nouvelles inscriptions/radiations
3. Statuer sur les recours formulés par les électeurs dits RAPO (Recours Administratifs Pré-alables Obligatoires)

13 SEPTEMBRE 2023

### CAMPING

La Commune de TADEN est propriétaire du Camping « La Hallerais » exploité en régie jusqu'au 31 décembre 2023, situé sur les parcelles cadastrées section D n° 703, 704, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 715, 716, 717, 718 et 2240.



Le 21 Décembre 2022, le Conseil municipal a décidé que le camping fonctionnerait selon une gestion privée.

L'ensemble immobilier n'est donc plus affecté au service public et il est désormais nécessaire d'en constater la désaffectation. Il s'avère plus particulièrement nécessaire, selon les dispositions de

Elle est composée de 5 membres volontaires dont :

- 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire (le Maire et les adjoints ne peuvent en être membres tout comme les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.)
- 1 conseiller municipal de chacune des listes minoritaires.

Les conseillers municipaux sont interrogés sur leur volonté de participer aux travaux de la commission afin de reconstituer la commission de contrôle des listes électorales.

A l'issue de ce recensement la liste des conseillers municipaux, prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle sera transmise par la commune au Préfet des Côtes d'Armor. Se sont portés volontaires : Rosemary Eychenne, Nicolas Chauvin, Bruno Coursier, Gérard Henry et Stéphane Potin.

l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public, liée à la cessation de toute activité de service public, et dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour (Thoreux, Padelou, Boissière, Eychenne, D'Enquin, Lenoir, Savalle, Lardoux, Noël, Darteville, Guillaume, Collin, Chauvin et Coursier ; 1 voix contre (Henry) et 2 abstentions (Carnet et Potin), prononce le déclassement du domaine public desdites parcelles pour les faire entrer dans le domaine privé communal,

### LOCAUX COMMERCIAUX: déclassement

La Commune de TADEN est propriétaire du local «Le Cochon Grillé», exploité par voie de bail commercial et situé au lieu-dit «La Robardais» sur la parcelle cadastrée section D n° 705. L'ensemble immobilier, étant géré par voie de bail commercial, n'est donc plus affecté au service public et il est désormais nécessaire d'en constater la désaffectation et de procéder au déclassement de la parcelle susvisée, afin de l'incorporer dans le domaine privé de la Commune de TADEN.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce le déclassement du domaine public de ladite parcelle pour la faire entrer dans le domaine privé communal,

#### **De même,**

La Commune de Taden est propriétaire du local commercial «Le Bar du Manoir», exploité par voie de bail commercial, et situé 4 rue du Manoir sur la parcelle cadastrée section D n° 561.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce le déclassement du domaine public de ladite parcelle pour la faire entrer dans le domaine privé communal,

## **DIVERS**

### **Avis demandé sur projet de chambre funéraire, rue de la Tramontane**

Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, par courrier reçu en mairie le 20 juillet dernier, a adressé le projet de la SARL KERFUNER portant création d'une chambre funéraire rue de la Tramontane.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur du projet.

### **Avis sur Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2028**

Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, par courriel reçu en mairie le 21 juillet dernier, a adressé le Projet régional de santé (PRS) 2023-2028.

Conformément à l'article R1434-1 du code de la santé publique, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, le préfet de région, les collectivités territoriales de la région et le conseil de surveillance de l'ARS disposent d'un délai de trois mois à compter de la publication de l'avis de consultation pour transmettre leur avis à l'agence régionale de santé.

Le Conseil Municipal, par 2 voix pour (Messieurs Guillaume et Henry) et 15 abstentions (Thoreux, Padelou, Boissière, Eychenne, D'Enquin, Lenoir, Savalle, Lardoux, Noël, Dartevelle, Collin, Chauvin, Coursier, Carnet et Potin; ces conseillers regrettant le manque de concertation en amont) se prononce en faveur du projet de PRS.

## **FINANCES**

### **MARCHÉS PUBLICS**

Dans le cadre de l'optimisation de son fonctionnement, la commune avait recruté une apprentie pour construire un portail de location des équipements communaux (salles et matériels). Cet outil, très important et attendu, devait permettre :

- aux usagers (familles, associations, entreprises, collectivités, administrations ...) de faire des de-

mandes de réservations pour locations du matériel communal et des salles municipales,

- et aux agents de la commune de gérer la facturation, d'effectuer les états des lieux, de gérer les stocks, d'optimiser les locations, d'éviter des « doublons ». Malheureusement cet outil a connu très vite des problèmes techniques et n'a pu être déployé.

Comme la volonté de créer un tel outil de gestion/réservation est partagé par les communes voisines de Quévert et Lanvallay, les services municipaux ont travaillé sur un projet de mutualisation quant à l'acquisition de ce logiciel/portail en ligne, avec pour objectif sa mise en œuvre début 2024.

La commune de Lanvallay serait porteuse de la publicité du dossier de consultation et le choix du logiciel serait fait par élus et agents des 3 communes.

Chaque commune s'acquittera individuellement de sa quote-part financière et une demande de subvention auprès du Département, au titre du bonus du «Contrat de Territoire», pourrait être envisagée dans la mesure où cette acquisition est mutualisée à l'échelle de 3 communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition de groupement de commande entre les communes de Lanvallay, Quévert et Taden.

### **Réhabilitation des garages rue Guérault**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des garages de la Rue Guérault, la commune est intervenue, pour des raisons d'esthétisme global, en partie sur domaine privé, avec l'accord du propriétaire concerné (convention de mandat). En effet sur les 3 garages réhabilités, 2 appartiennent à la commune et 1 à un particulier (Mme Thoreux) or ces garages, mitoyens et contigus, forment un ensemble foncier indissociable.

Par délibération du 30 mars 2022, le conseil municipal avait fixé le montant maximal de la participation de la propriétaire à 12 000 € dans le cadre de cette opération, eu égard au montant prévisionnel de travaux. Les travaux viennent d'être réceptionnés et le décompte détaillé élaboré par le maître d'œuvre fait état d'une participation définitive de Mme Thoreux de 14 055,42 €.

Le Conseil Municipal, hors la présence de Madame le Maire, ayant fait valoir son droit de retrait, par 13 voix pour (Padelou, Boissière, Eychenne, D'Enquin, Lenoir, Savalle, Lardoux, Noël, Guillaume, Collin, Chauvin, Henry, Coursier) et 2 abstentions (Carnet et Potin) autorise les adjoints au Maire (conflits d'intérêts du Maire de la commune) à signer tous documents relatifs à cette convention de mandat et à l'engagement des dépenses et recettes afférentes.



27 SEPTEMBRE 2023

## FINANCES

### Tarifs « séjour jeune ». Vacances de la Toussaint.

La commune, sous l'impulsion de son référent périscolaire, souhaite initier, pour la première fois, un « séjour jeune » à destination des 12-15 ans lors des prochaines vacances de la Toussaint (23 au 27 octobre).

Le séjour se déroulerait au camping municipal de « La Hallerais » et aborderait la thématique des jeux olympiques la commune étant « Terre de Jeux ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer ce séjour ainsi que deux emplois non permanents.

S'agissant d'un service extrascolaire, les recettes du séjour seront encaissées via la régie municipale existante pour l'ALSH ; avec une comptabilité spécifique dédiée (analytique). Le régisseur de ce séjour sera le référent périscolaire.

Tranche	Quotient familial	Tarifs
1	De 0 à 500 €	135 €
2	De 501 à 700 €	145 €
3	De 701 à 850 €	155 €
4	De 851 à 1100 €	165 €
5	De 1101 à 1300 €	165 €
6	De 1301 à 1500 €	165 €
7	Plus de 1500 €	165 €

Le coût moyen, par enfant bénéficiant du séjour, s'élève à 165 €.

A l'instar des tarifs péri et extrascolaires actuelle-

ment en vigueur, une tarification au quotient familial pourrait être proposée en prenant le coût moyen (soit 165 €) comme référence de la tranche médiane (tranche QF n°4).

A noter que :

- Le CCAS pourra apporter son aide financière aux familles dont les enfants désirent participer au séjour mais dont les ressources financières sont très basses et/ou en cas de difficulté de paiement ;
- Un paiement du séjour en 3 fois pourra être proposé pour les familles qui le souhaitent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote ces tarifs

### Tarifs ALSH pour enfants souffrant d'allergies alimentaires.

Les tarifs aujourd'hui proposés pour l'ALSH intègrent les frais de restauration. Or, il s'avère que certains enfants souffrent d'allergènes et que des PAI doivent être mis en place.

Il s'avère impossible de mettre en place des repas personnalisés et adaptés dans le cadre de l'ALSH, eu égard à la multiplicité des situations.

Aussi est-il proposé de ne pas proposer de repas (midi et goûter), pour les PAI de plus de 2 allergènes, et de déduire le coût du repas (facturé actuellement 4,30 € par la commune de Quévert, au titre d'une prestation de service) sous 2 conditions :

1. Qu'un Pai ait été dûment établi au préalable
2. Que les repas soient fournis par les parents, ou personnes dûment habilités (tuteurs, autres ascendants familiaux, familles d'accueil ...)

Soient les tarifs suivants :

### TARIFS ALSH POUR ENFANTS SOUFFRANT D'ALLERGIES ALIMENTAIRES

Tranche	Quotient familial	Demi-journée		Journée	
		Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
1	De 0 à 500 €	6.50 €	2,20 €	8.50 €	4,20 €
2	De 501 à 700 €	7.00 €	2,70 €	10.00 €	5,70 €
3	De 701 à 850 €	7.30 €	3,00 €	11.50 €	7,20 €
4	De 851 à 1100 €	7.50 €	3,20 €	12.50 €	8,20 €
5	De 1101 à 1300 €	8.00 €	3,70 €	14.00 €	9,70 €
6	De 1301 à 1500 €	8.50 €	4,20 €	15.50 €	11,20 €
7	Plus de 1500 €	9.00 €	4,70 €	17.00 €	12,70 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote ces tarifs à compter du 1er octobre 2023.

11 OCTOBRE 2023

## DOMANIALITÉ

### Location de garages rue Guérault

La commune jouit d'une notoriété touristique et s'est engagée, dès 2014, dans une étude prospective urbaine et architecturale sur le bourg.

Une commission municipale élargie a été créée afin, notamment, d'étudier la possibilité de renforcer l'attractivité et la lisibilité du centre ancien en respectant l'architecture typique en longères et courées et en mettant en valeur le patrimoine bâti public ou privé avec, entre autres actions, la suppression de certains bâtis « verrues », la création d'un parvis devant l'église, la mise en valeur des jardins du manoir et le réaménagement d'espaces privés vus de l'espace public.

La première étape de la requalification de la rue Guérault approuvée par la DRAC, est désormais terminée avec :

1. La réimplantation et la réduction en hauteur du mur d'enceinte du Manoir, barrière visuelle conséquente et inesthétique ;
2. Une reprise des trois garages fermés existants situés en continuité du Mur d'enceinte. Ces garages étaient composés d'une couverture amiantée et d'un faitage en mauvais état. L'objectif était de pouvoir les inscrire en co-visibilité avec le Manoir.
3. La construction de quatre nouveaux espaces dont trois places de stationnement et un espace sanitaire.

La rénovation des anciens garages et la construction des nouveaux garages permet à la Commune de les offrir en location.

Des conventions seront prochainement proposées avec 2 types de redevances :

- Pour les 2 propriétaires ayant procédé préalablement à la démolition de leurs garages (n°10 et 14 bis rue Guérault) et bénéficiant en contrepartie d'un garage fermé (2 garages) : une redevance annuelle indexée sur la taxe foncière des nouveaux garages soit 51 € par an.
- Pour les 3 autres garages ouverts. Ces emplacements étant réservés en priorité aux propriétaires des n°8, 11 et 12 rue Guérault (dans la mesure où ces derniers ne disposent et ne disposeront pas par la suite de possibilité de stationnement) ; une évaluation a été faite par la DGFIP. Le montant de la redevance mensuelle sera de :
  - 15 € pour les 2 emplacements mesurant 15m<sup>2</sup>
  - 16 € pour celui mesurant 16 m<sup>2</sup>.

Dans le cas où les personnes identifiées comme prioritaires (n°8, 11 et 12 rue Guérault) ne désireraient pas occuper ces garages, un tirage au sort sera effec-

tué pour départager les personnes ayant manifesté leur intérêt et résidant dans la rue, entre l'église et le chemin des lavandières. Dans ce cas de figure la redevance sera majorée de 10 € (25 ou 26€).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les baux et à engager toutes les formalités de publicité foncière.

## GESTION DE CERTAINES PORTIONS DU DOMAINE FLUVIAL

Afin de permettre et d'organiser les conditions de gestion de voies, appartenant au domaine public fluvial (DPF), et servant à la fois d'accès au bord du canal d'Ille et Rance pour les services des voies navigables et d'accès aux riverains sur différents secteurs de la commune de Taden, la Région Bretagne propose la signature d'une convention de superposition d'affectations avec la commune .

Les parties se sont accordées afin que la Commune assure la gestion de l'entretien courant de la voie et la réglementation de son occupation (tonnage et vitesse). La présente convention concerne uniquement les voies et les accotements proches des voies goudronnées et non goudronnées, la pente de la berge restant sous la gestion de la Région.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de superposition de la Région ainsi que tout document connexe associé.

## FINANCES

### Subvention

La commune a candidaté, dans le cadre de l'aménagement d'une voie verte sécurisée à l'entrée de l'agglomération Taden-Dinan (Section 3 – Liaisons douces Taden-Dinan), au sixième appel à projet de l'Etat dans le cadre du « Fonds national Mobilités Actives » visant à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'itinéraires cyclables sécurisés au sein des collectivités.

Elle a été déclarée lauréate de cet appel à projet le 20 septembre dernier. A ce titre l'Etat a donc décidé d'octroyer à la commune une subvention de 155 000 €.

Aujourd'hui le taux de subvention s'élève à 70%. Une participation de la Ville de Dinan devrait permettre d'envisager d'atteindre 80% de subvention sur cette opération, soit un autofinancement de moins de 90 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la bonne nouvelle et autorise Madame le Maire, à signer la convention de financement avec l'état.



**Naissances**

**Le 07 mai 2023**

**Mira LOGUIVY-CHAMPALAUNE BOUTEMY**

5 rue du Pré d'Ahaut

**Le 20 juin 2023**

**Lilimé FLOTES**

15 La Grand'Ville

**Le 15 juillet 2023**

**Louis LABBE**

1 Résidence Le Courtil

La Chapelle

**Le 09 septembre 2023**

**Alice HERPOUX FOUET**

11 Les Jardins de Trélat

**5 autres enfants**

(publication non autorisée par les parents)

**Mariages**

**Le 13 mai 2023**

**Cédric MENAGE**

Les Alleux 22100 TREVON

**Et Aurélie LELAY**

41 Résidence La Grande Allée

**Le 15 mai 2023**

**Kévin LE GALL HEURTIER-TAVET**

**Et Agnès CHAPON**

33 La Vallée Sur l'Etang

**Le 20 mai 2023**

**Anthony PERENNES**

**Et Anne-Hélène GAULT**

4 rue Souquet

**Le 08 juillet 2023**

**Frédéric BARRAU**

**Et Justyna HOMLALA**

2 Résidence La Chaplaine

**Le 15 juillet 2023**

**David BIGAT**

5 Pré des Bonnets Rouges

35000 RENNES

**Et Sophie HIGNARD**

6 Résidence du Manoir

**Le 11 août 2023**

**Mustapha SALLAK**

4 rue de La Robardais

**Et Elodie DUTRO**

228 rue Terradou 84200 CARPENTRAS

**Le 26 août 2023**

**François COUTELLE**

6 Impasse des Jardins de Coavou

22980 VILDE GUINGALAN

**Et Emilie CHARPENTIER**

9 La Grande Allée

**Le 02 septembre 2023**

**Christopher DELAMAIRE**

**Et Manon DUPRAS**

12 La Toise

**Le 23 septembre 2023**

**Christophe BUANT**

**Et Marilyne HUSSON**

7 La Toise

**Le 07 novembre 2023**

**Thomas RATEAU**

**Et Léa DELAHAIE**

2 La Moisenie

**Décès**

**Le 24 mai 2023**

**Léa GARNIER Veuve BOUGIS**

1 La Toise

**Le 23 mai 2023**

**Sylvie BOURRASSIER-BOURACHOT**

**ép. CHATELIER**

6 Le Parc

**Le 21 juin 2023**

**Clarisse MALARD Veuve BRÉBAN**

6 Le Domaine

**Le 25 juillet 2023**

**Denis OVEL**

1 La Bonnelais

**Le 27 août 2023**

**Yann KERHARO**

5 rue de la Grande Cocagne

**Le 26 septembre 2023**

**Joseph CORDON**

71 Le Domaine

**Le 27 septembre 2023**

**Clémence BELLEC**

16, La Vallée Sur l'Etang

**Le 22 octobre 2023**

**Christiane LACOTTE ép. RENAULT**

8 Le Val Renard

**Le 7 novembre 2023**

**Daniel LEVÊQUE**

3 rue du Petit Bon Espoir

## Déclaration Préalable

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision
Edification clôture	16 Rue De L'asile Des Pêcheurs	21/05/2023
Pose d'une pergola	7 Rés De La Grand Cour	24/05/2023
Extension carport	23 Rue La Ville Au Comte	24/05/2023
Modification de façade	30 Rue De La Tramontane	05/05/2023
Edification clôture	22 Rue La Ville Au Comte	19/05/2023
Remplacement de 3 châssis de toit existants	2 Impasse Des Grèves	07/06/2023
Installation d'une pergola	3 Rés La Chaplaine	05/06/2023
Extension de l'habitation	7 Rue Souquet	10/07/2023
Installation de panneaux photovoltaïque à teinte sombre en toiture	4 La Mettrie	02/06/2023
Réf. projet NMBDIN Z41413 S111-S124 Implantation de 29 poteaux bois 8 m de hauteur avec une emprise		03/07/2023
Remplacement menuiseries bois d'une maison	3 Rés Le Domaine	12/06/2023
Construction d'un muret	6 Résidence De La Prairie	14/06/2023
Remplacement d'un portail	9 Rue Des Grèves	18/07/2023
Construction d'un abri de jardin avec partie préau	58 Résidence La Grande Allée	27/07/2023
Remplacement d'une porte de garage	5 Résidence La Grand' Cour	07/07/2023
Construction d'un abri de jardin	20 Le Domaine	10/07/2023
Élargissement de l'accès	9 Résidence De Villeneuve	28/07/2023
Coupes et abattages d'arbres	6 Les Landes Basses	25/07/2023
Remplacement menuiseries extérieures, création baie vitrée, ajout volet extérieur, rénov. des existants	10 La Toise	02/08/2023
Transformation d'un châssis fenêtre en porte-fenêtre	10 La Grand Ville	22/09/2023
Changement de portail	2 Pas Des Grèves	20/09/2023
Réalisation d'une clôture à "claire voie"	1 Résidence La Grand Fontaine	05/09/2023
Changement des fenêtres et installation d'une pompe à chaleur	24 Résidence Le Domaine	31/08/2023
Changement d'une couverture usée + Ajout de trois fenêtres de toit Velux	21 Rue Souquet	13/10/2023
Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture	5 Launay	25/09/2023
Installation de 7 panneaux photovoltaïques en surimposition	49 Lotissement La Grande Allée	28/09/2023
Création de vélux, réfection joints cheminée et solins, condamnation de deux cheminées	25 Bourg De Trelat	28/09/2023
Pose d'une fenêtre de toit en remplacement fenêtre existante et changement porte d'entrée	90 Rés Le Domaine	04/10/2023
Edification clôture	Rue De La Mousson	31/10/2023

Permis de construire

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision
Aménagement d'un cabinet dentaire	6 rue du Suroit	27/07/2023
Ajout de vélux	La Brousse à L'Abbé (Saint-Valay)	18/10/2023
Création d'un hangar de stockage avec une partie bureau	Rue de la Tramontane	30/05/2023
Construction de 2 bâtiments de bureaux	Impasse Galerne	19/06/2023
	1 Impasse de la Rabine	12/06/2023
Construction d'une maison individuelle	8 Res de la Vallée sur L Étang	05/06/2023
Construction d'une maison d'habitation à étage	7 Loisel	17/07/2023
	La Vallée sur L'Étang	24/07/2023
Remplacement d'une véranda existante LE DOMAINE	27 Le Domaine	20/06/2023
Rénovation d'un bâti en maison familiale	5 rue Guérault	02/10/2023
Extension bâtiment artisanal et installation de panneaux solaires	7 rue du Noroît	09/10/2023
Construction d'une extension, changement des menuiseries existantes	8 la Ville au Comte	20/09/2023
Construction d'une piscine enterrée	2 pas des Grèves	18/10/2023
Construction d'une ombrière de parking avec une toiture en panneaux photovoltaïques	7 rue de la Bise	04/10/2023
Création d'une piscine	La Foucherais	26/10/2023

## Urbanisme

### De l'importance de la DAACT

Après toute fin de chantier, il est nécessaire de déposer une DAACT. Sans cette attestation, la conformité et la légalité des travaux peuvent être remises en cause et la vente d'un bien immobilier contestée. Pour être certain que les travaux réalisés entrent dans le cadre de la loi, voici tout ce qu'il faut savoir :

#### ■ Qu'est-ce que la DAACT ?

La DAACT est une déclaration attestant de la fin des travaux et leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenu préalablement. Ainsi, la DAACT s'adresse à tous les projets qui ont fait l'objet d'un permis de construire, d'aménagement ou d'une déclaration préalable de travaux. Elle est obligatoire.

#### ■ Qui doit la signer et que doit-elle contenir ?

C'est au bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme ainsi qu'à l'architecte qui est intervenu sur le projet de remplir et signer l'attestation. Le document doit être complété dans les 90 jours qui suivent la fin des travaux. D'après le ministère des Comptes

publics, la date de leur achèvement au sens fiscal est celle « à laquelle la construction est habitable (gros œuvres terminés, maçonneries, couverture et fermetures extérieures achevées, branchements effectifs), y compris lorsque des travaux accessoires (papiers peints, revêtement de sols...) restent à effectuer ».

Dans le document, il suffit d'indiquer ses coordonnées personnelles et les informations relatives à la réalisation des travaux. Ces informations doivent donc être identiques à celles précisées sur le permis de construire ou autre autorisation d'urbanisme.

L'ensemble de ces documents doit être déposé auprès de la mairie concernée.

#### ■ Comment est contrôlée la DAACT et quelles sont les sanctions si la DAACT n'est pas fournie ?

Une fois la DAACT réceptionnée, la mairie a trois mois pour contester la conformité des travaux (cinq mois en zone ABF). Durant cette période, la municipalité peut effectuer des contrôles sur site et procéder au récolement des travaux, c'est-à-dire vérifier que les modifications réalisées sont bien identiques à celles indiqués au début du chantier.

Si les travaux ne sont pas conformes, la mairie peut demander à ce que de nouveaux travaux soient effectués ou demander le dépôt d'un permis de construire modificatif. Si le document n'a pas été déposé ou s'il est impossible de régulariser l'ano-

malie, la commune peut imposer la démolition du bâti ou transmettre un PV d'infraction à l'urbanisme au Procureur de la République qui statuera.

**Enfin rappelons que la DAACT est nécessaire pour vendre son bien.**

## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**DP : Déclaration Préalable**  
**PC : Permis de Construire**

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
DP

**FAÇADE, RAVALEMENT :** DP

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES :** DP

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
DP

**PORTAIL**  
DP

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

## Important :

- Pour tout projet situé dans le périmètre de consultation des Architectes des Bâtiments de France, tout aménagement doit faire objet d'une déclaration préalable.
- Pour tout permis de construire, une déclaration d'ouverture de chantier doit être déposée en mairie.



## Aire de jeux et plateforme de street work out au bourg :

un nouvel espace ouvert à tous



Cela fait déjà plusieurs semaines que la nouvelle aire de jeux du bourg est ouverte au public, pour la plus grande joie des petits comme des grands.

Réalisé par la société Qualicité située à Péaule dans le Morbihan, ce nouvel équipement se veut être, selon les élus, un lieu de rencontre où parents, grands-parents et enfants peuvent partager un moment convivial, se défouler ou se détendre dans un espace clos et sécurisé.



Les plus sportifs, quant à eux, peuvent désormais s'adonner à la pratique du fitness en plein air sur la plateforme de Street work out qui jouxte l'aire de jeux. Réalisé dans le cadre du budget participatif

communal, ce nouvel espace « connecté » propose une nouvelle forme d'activité physique. Des QR codes donnent accès à des tutoriels visionnables depuis un smartphone, décrivant les exercices qu'il est possible de réaliser sur chacun des agrès.



Pour mener à bien ce projet de 151 350 € HT, la commune a pu compter sur le soutien de l'Etat à hauteur de 36 000 € alloués dans le cadre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR).

Afin de répondre pleinement aux attentes des familles, les élus ont sollicité les services techniques pour que soient installés des bancs et une table de pique-nique aux abords de l'aire de jeux, qui sera ainsi encore plus propice aux échanges et aux moments de convivialité.



## En bref : Clos de la Robardais :

nouveau quartier au cœur du bourg de Taden



Situé rue de la Robardais, face au camping de la Hallerais, le Clos de la Robardais est un nouveau lotissement qui va sortir de terre prochainement.

Portée par la société SACIB du groupe Lamotte, cette opération est constituée

de 35 lots libres d'une superficie de 270 à 400 m<sup>2</sup> et d'un lot dédié à la construction d'un collectif de 12 logements HLM.

Nul doute que la qualité de vie qui caractérise notre commune saura attirer une nouvelle population et pérenniser ainsi les effectifs de nos 2 écoles.



## Aménagement de la rue Guérault :

une première étape franchie avec succès



Après plusieurs semaines de chantier, il est désormais possible d'admirer les premières transformations du quartier situé à proximité de l'église Saint-Pierre au bourg.

En effet, initié lors du précédent mandat, le projet d'aménagement du secteur de la rue Guérault est devenu réalité avec la construction de stationnements couverts dans le prolongement des garages existants et la création de nouvelles toilettes publiques en lieu et place de celles situées à proximité de l'église.

On ne peut que saluer la qualité du travail exécuté par les entreprises d'artisans d'art qui ont su remettre en valeur le patrimoine communal notam-



ment en abaissant le mur d'enceinte du manoir de la Grand'Cour offrant ainsi une nouvelle perspective sur ce bâtiment emblématique de la commune.

Pour réaliser cette opération, la commune a pu compter sur le soutien de l'Etat avec l'octroi d'une subvention de 150 000 € qui est venue compléter l'investissement communal de 201 000 € HT pour un coût total de l'opération de 351 000 € HT.

Beaucoup reste encore à faire dans les prochains mois avant de concrétiser le projet d'ensemble. Les élus restent déterminés à poursuivre les prochaines phases d'étude afin de finaliser l'aménagement avant la fin du mandat.



## Liaison douce de la Vallée-sur-l'Etang : une passerelle bois, trait d'union avec le bourg



C'est un projet qui aura mis du temps à voir le jour, mais le jeu en valait vraiment la chandelle !

Initiée lors du précédent mandat, la liaison piétonne reliant la résidence de la Vallée-sur-l'Etang au bourg de Taden a été mise en service en septembre dernier.

D'une longueur de 40 m de long sur 2 m de large, l'ouvrage réalisé par la société « Golf bois création » enjambe la vallée des Vaux, le long de la route départementale n°12. La passerelle se voit prolongée par une voie piétonne en enrobé d'environ 1,80 m de large, exécutée par la société « COLAS ». La mise en œuvre de gabions a été rendue nécessaire au droit des habitations afin de retenir les terres et garantir ainsi un cheminement sécurisé d'un bout à l'autre du projet.



Après différentes options qui se sont révélées trop coûteuses, les élus ont finalement opté pour la réalisation d'une passerelle bois sur les conseils avisés de M. Boutruche de l'Agence D'appui Aux Collectivités (ADAC).



Cette réalisation, plébiscitée par tous, aura nécessité un investissement de près de 169 000 € HT dont 31 576 € pour la passerelle et 85 213 € pour les travaux VRD.

## La commune de Taden lauréate du 6<sup>ème</sup> appel à projet du plan « mobilités actives » du plan national vélo et marche.



Le projet de la liaison douce Taden-Dinan a été mis à l'honneur dans le cadre du « plan national vélo et marche ».

En effet, cet itinéraire cyclable sécurisé qui reliera, à terme, Taden à la ville de Dinan en longeant la RD166, est lauréat du 6<sup>ème</sup> appel à projet du plan national « mobilités actives ». L'obtention de ce prix est une marque de reconnaissance du travail accompli depuis plusieurs années par les services communaux et les élus municipaux.

Ainsi, la commune se voit octroyer une subvention de 155 000 € par l'Etat dans le cadre de ce dispositif. Une dotation substantielle qui viendra compléter les différents soutiens que la commune a déjà pu obtenir pour la réalisation cette dernière tranche de la voie cyclable.



## DE NOUVEAUX AGENTS DANS LES ÉQUIPES...

### AUX SERVICES TECHNIQUES



*De gauche à droite :Bonny Lebrun, François Ménard, Grégory Valais, Stéphane Commeureuc, Gérald Bouget, Stéphanie Tarisse et Aurélien Lebreton*

François Ménard et Grégory Valais ont rejoint l'équipe technique le 1<sup>er</sup> juin sur des missions polyvalentes (espaces verts, bâtiments, voirie).

Aurélien Lebreton les a rejoints le 1<sup>er</sup> juillet.

Stéphanie Tarisse a, quant à elle, pris ses fonctions de responsable de cette équipe technique renouvelée le 15 septembre.

### ET AU PÉRISCOLAIRE



L'équipe du pôle scolaire, coordonnée par Marina HELLEQUIN, accueille 4 nouveaux visages.

Après quelques missions d'intérim Aurélie HAQUIN a rejoint l'équipe périscolaire le 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour des missions périscolaires polyvalentes (restauration, surveillance, entretien).

Solène BRANDILY (depuis le 17 octobre 2022), Sandy POILPOT (le 1<sup>er</sup> mars 2023) et Floriane CORDIER-CEREZO (le 19 avril 2022, après quelques contrats intérimaires saisonniers / absente sur la photo) sont venues renforcer l'équipe sur les mêmes missions ainsi que sur des fonctions d'animatrices (garderie, ALSH).

## CONSEILLÈRE NUMERIQUE

### ENVIE DE DÉCOUVRIR L'OUTIL INFORMATIQUE ?

La conseillère numérique vous propose des ateliers les vendredis des semaines impaires de 9h15 à 11h45, à la mairie. Une nouvelle thématique à chaque séance pour découvrir l'outil informatique. Les séances sont ouvertes à toutes et tous, avec ou sans outil, avec ou sans compétence.



**Les ateliers sont gratuits et sans rendez-vous.**

### Planning des ateliers pour 2024 :

5 et 19 janvier - 2 et 16 février - 15 et 29 mars  
12 avril - 24 mai - 7 et 21 juin - 5 et 19 juillet  
2 et 30 août - 13 et 27 septembre - 11 octobre

**Pour toute information, vous pouvez contacter :  
Mme Flore Huguerre**

par téléphone : **06 65 22 35 82**

par mail : **f.huguerre@dinan-agglomeration.fr**

## PÊCHERIE DE L'AMICALE DES CHASSEURS

C'est sous le soleil radieux de juin que l'Amicale des chasseurs a organisé, comme chaque année, sa pêche à l'étang de Trélat. Les mordus de l'hameçon ont pu profiter des nouveaux aménagements du site, réalisés par la municipalité et notamment le ponton destiné aux personnes à mobilité réduite.

Les meilleurs pêcheurs se sont vu remettre un prix en présence de Mme le Maire et M. Brandily, président de l'association.





## LE COMPAGNONNAGE, FACTEUR D'ÉVOLUTION POUR UN JEUNE APPRENTI

Le jeudi 5 octobre dernier, au CFA d'Aucalec, Fabrice Gomez-Ferrer, dirigeant de l'entreprise Métal Réalisations, sise sur notre commune, recevait des mains de Michel Aoustin, Président régional de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat deux distinctions très rares : celle de Maître Artisan et celle de Maître Artisan en métiers d'art. Une récompense que seuls 22 artisans en Bretagne ont ! Ludovic Lorre, Président départemental de la chambre des métiers ne regrette pas d'avoir quasiment harcelé M.Gomez afin qu'il dépose son dossier, ce qui est tout à l'honneur de cet artisan, connu pour son humilité.

### Mais laissons-le parler de son métier :

« **Je suis né à Perpignan dans les Pyrénées Orientales.** A 15ans, j'avais fait mon choix, je serai serrurier métallier, métier que je connaissais grâce aux vacances scolaires passées chez mon oncle artisan.

Le métier de serrurier personne ne le connaît réellement ! Pour faciliter la compréhension, je ferai un parallèle avec les métiers du bois.

Métiers du bois	Métiers de la serrurerie
	<i>Le serrurier travaille le métal en barre pour le secteur du bâtiment. (Contrairement au chaudronnier qui travaille le métal en feuille pour l'industrie)</i>
<i>Le menuisier réalise des menuiseries bois</i>	<i>Le serrurier réalise des menuiseries acier plus fines et résistantes (comme le pare-balle ou coupe-feu) mais plus coûteuses.</i>
<i>Le charpentier bois réalise des charpentes bois</i>	<i>Le serrurier réalise des charpentes métalliques</i>
<i>L'ébéniste travaille sur des meubles de style ancien ou contemporain</i>	<i>Le ferronnier travaille le métal à chaud et réalise des ouvrages de style ancien ou contemporain</i>

*J'ai signé mon premier contrat de travail en sept 1992 dans un village catalan : 39h hebdo + 1 h par jour pour le gîte et le couvert + le samedi pour me faire de l'argent de poche, soit 50h semaine. Je remercie mon oncle qui m'a inculqué le goût de l'effort, l'humilité mais aussi le goût du beau : des travaux simples mais solides. (On soudait alors uniquement à l'arc!) J'ai obtenu le CAP Serrurier en alternance en juin 1994, mais je voulais aller plus loin et me perfectionner.*

### **Je choisis alors la voie du compagnonnage.**

*Un après-midi de septembre 1994, mon père me dé-*

pose avec valise et mobylette à Bordeaux, ville que je ne connaissais pas, à 500km de chez moi.

J'y intègre la maison des Compagnons du Devoir et sa vie en communauté. Un contrat de travail (contrat de qualification) m'est proposé avec un artisan local. J'effectue donc mes 39h hebdomadaire puis en rentrant le soir après le dîner : cours théoriques de 20h à 22h : français, maths, technologie, anglais et dessin mais aussi des « causeries » (compagnon ou personne de l'extérieur qui traite un sujet de société). Le samedi, les cours pratiques sont privilégiés.

Le rythme de travail à Bordeaux est soutenu mais l'ambiance bienveillante.

Cette année 1994 est « fructueuse » : je deviens Aspirant Serrurier en réalisant un ouvrage simple en toute autonomie, de la conception à la réalisation.

Je suis « adopté » et reçois ma couleur (pour les métiers du métal: écharpe rouge qui se porte comme celle des maires) mais aussi ma canne d'aspirant.

**Les portes du tour de France me sont désormais ouvertes, je peux donc commencer à voyager.** Je quitte cette première ville avec le BEP passé en candidat libre, mon permis de conduire et ma voiture (merci aux parents !)

Après 1 mois d'août reposant, je regagne Strasbourg en sept 1995 : toujours le même rythme et un nouveau diplôme. Puis c'est Reims, en sept 1996, où je passe une partie du Brevet de maîtrise en ferronnerie. Un bref passage à Lyon en attendant en octobre 1998 mon affectation militaire. J'effectue mon service aux Etats Unis en tant que coopérant au sein d'une entreprise française « Les Métalliers Champenois ». C'est cette entreprise qui a restauré la statue de la liberté pour son centenaire en 1986.

Les travaux de serrurerie y sont « hauts de gamme », les clients fortunés et certains mondialement connus. Durant cette période, je réalise mon « travail de réception », une marquise art déco et je suis reçu Compagnon à mon retour en France en décembre 1999.

Arrivé à Brest en janvier 2000, j'intègre une entreprise et le soir j'encadre à mon tour les plus jeunes. Même chose à Montpellier, quelques mois plus tard. De sept 2001 à juillet 2004 je suis de retour à Brest

en tant que Prévôt, « Directeur d'une maison de Compagnons ». Je suis salarié de l'association des « Compagnons du devoir et du tour de France ». Je place des jeunes itinérants en entreprise, j'anime les points de passage du Finistère et recrute et place en entreprise des apprentis.

Passer d'apprenti à « Directeur de maison », seule cette association propose de telles responsabilités... Une fois sédentaire, on devient un Ancien (23,25ans) et on continue à transmettre métier et valeurs aux jeunes de façon bénévole.

**J'ai véritablement découvert le mot Artisan en avril 2010 lors de la création de mon entreprise** à Languenan dans les locaux Pasedeloup.

La Chambre de métier m'a accompagné à travers le stage préalable à l'installation qui permet d'avoir des notions de gestion. J'ai rejoint Les Compagnons sédentaires de Dinan et de ses environs, salariés ou entrepreneurs : couvreurs, tapissiers, menuisiers et bien d'autres ...

Grâce aux conseils d'un artisan, avec le soutien de l'agglomération et du maire de Taden, j'ai opté pour la construction de mon atelier en 2015 à TADEN rue de la Tramontane (vent qui décoiffe en Catalogne Nord !!)

4 Salariés m'accompagnent pour réaliser les projets de particuliers ou d'architectes.

Chaque ouvrage est conçu, dessiné et produit dans nos locaux et posé par nos soins »

### Et il ajoute

« J'ai souhaité recevoir ces titres à la Chambre de métier d'Aucaleuc pour remercier cette institution qui porte et accompagne toutes les femmes et les hommes dans leurs projets entrepreneuriaux et qui forme, grâce à l'alternance, des jeunes avec un vrai savoir-faire à un métier non délocalisable, au taux d'insertion élevé.

Je remercie Dinan Agglomération, véritable partenaire institutionnel, désireux d'accompagner les jeunes en formation avec La Chambre des métiers.

Je remercie bien évidemment mon épouse et mes enfants qui partagent mon quotidien et j'ai une pensée pour tous les employeurs qui m'ont permis de vivre toutes ces aventures. »

## REPAS DES VOISINS



Comme tous les ans depuis 20 ans, les habitants du quartier de la Grand-Ville et de Loisel se sont retrouvés le 18 juin pour un repas.

Le premier, en 2003, avait eu lieu pour l'inauguration du lavoir et de la fontaine qui venaient d'être rénovés.



## TRIATHLON DU PAYS DE RANCE

Le week-end du 20 & 21 Mai 2023 ont eu lieu les triathlons de Dinan à Taden. C'est le moment de faire le bilan, de partager les résultats.

Le Samedi 20 Mai se déroulaient les duathlons jeunes, servant de découverte de cette discipline auprès du jeune public. Une cinquantaine d'enfants se sont prêtés au jeu dans une ambiance dynamique, suivi d'un goûter pour récompenser des efforts produits.

Le dimanche 21 avaient lieu les triathlons format M et S (support manche D3). Une belle réussite pour le club avec plus de 300 triathlètes et un public venu en nombre profiter du spectacle sous un superbe soleil.

Réussite qui n'aurait pas pu exister sans le soutien des communes de Taden et Dinan, l'aide logistique de St-Samson et Plouër-sur-Rance, et bien sûr le travail fantastique des bénévoles. Un grand merci à eux qui nous permettent de vous proposer des épreuves de qualité abordable.

### RÉSULTATS FORMAT M

#### Scratch M

- 1<sup>er</sup> - François HOUDRE (Vélo Club Canton Les Pieux)
- 2<sup>e</sup> - Robin HENRY (Lureau Sport Training)
- 3<sup>e</sup> - Maxime GRENEU (Rennes Triathlon)

#### Scratch F

- 1<sup>ère</sup> - Claudie BOMME
- 2<sup>e</sup> - Marylène ENEE
- 3<sup>e</sup> - Jade LEBASTARD

### RÉSULTATS FORMAT S :

#### Scratch M

- 1<sup>er</sup> - Quentin POCINHO (Rennes Triathlon)
- 2<sup>e</sup> - Dimitri GUERIN (Pontivy Triathlon)
- 3<sup>e</sup> - Ewen BOUEDO (Entente Haute Bretagne Triathlon)

#### Scratch F

- 1<sup>ère</sup> - Marie MINGAM (Lannion Triathlon)
- 2<sup>e</sup> - Lucie CAUSERET (Saint-Brieuc Triathlon)
- 3<sup>e</sup> - Manon LANGUE (Rennes Triathlon)

**Davy Démarais : [contact@dinan-triathlon.fr](mailto:contact@dinan-triathlon.fr)**



# AGENDA DES MANIFESTATIONS

## DÉCEMBRE

8 décembre

**Arbre de Noël des Ecoles - Amicale Laïque**  
MTL Trélat

13 décembre

**Noël du Club de Foot Taden Sporting Club**  
Salle Neuville

16 décembre

**Repas - Club de l'Amitié**  
MTL Trélat

## JANVIER

9 janvier

**Galette des rois - Club de l'Amitié**  
MTL Trélat

11 janvier

**Cérémonie des Vœux**  
MTL Trélat

14 janvier

**Thé dansant - Club de l'Amitié**  
MTL Trélat

18 janvier

**Journée Pétanque**  
**Association Tadennaise de Pétanque**  
Salle Neuville

22 janvier

**Concours de belote - Club de l'Amitié**  
MTL Trélat

## FÉVRIER

10 février

**Paëlla à emporter - Club de l'Amitié**  
Salle Neuville

21 février

**Repas - Entrez dans la Danse**  
MTL Trélat

23 février

**Amicale Laïque - Vente de pizzas à emporter**  
Salle Frémur

## MARS

2 mars

**Amicale des Chasseurs - Repas à emporter**  
MTL Trélat

16 mars

**Taden Sporting Club - Repas (couscous)**  
**sur place et à emporter**  
MTL Trélat

## AVRIL

6 et 7 avril

**Fest Noz - La Note Buissonnière**  
MTL Trélat

13 avril

**Repas (couscous) - Club de l'Amitié**  
MTL Trélat

19 avril

**Vente de pizzas à emporter - Amicale Laïque**  
Salle Frémur

## MAI

8 mai

**Vide-grenier - Bowling Club de la Rance**  
Parking du bowling

25 et 26 mai

**Triathlon - Dinan Triathlon**  
Cour du manoir

29 mai

**Repas - Entrez dans la Danse**  
MTL Trélat

## JUIN

9 juin

**Thé dansant - Club de l'Amitié**  
MTL Trélat

22 juin

**Journée Foot - Taden Sporting Club**  
Terrain de Trélat

28 juin

**Fête des Ecoles - Amicale Laïque**  
Cour du Manoir

29 juin

**Bal Disco - Taden Evènements**  
Cour du Manoir

29 juin

**Assemblée générale**  
**Bowling Club de la Rance**  
Salle Neuville

## JUILLET

7 juillet

**Vide-grenier - Taden Evènements**  
Taden bourg

## AOÛT

18 août

**Vide-grenier - Taden Evènements**  
Taden bourg

28 août

**Repas - Club de l'Amitié**  
Salle Neuville





## Le repas des aînés

Le repas du CCAS, centre communal d'action sociale, a rassemblé 117 personnes le 12 Novembre à la salle MTL à Trélat. Nos aînés étaient ravis de pouvoir à nouveau se retrouver autour d'un excellent déjeuner, préparé par la Boutique d'Armor.



Lors de ce moment festif, la commune a mis à l'honneur Madame BUISSON Marie, la doyenne de la commune présente au repas et qui va fêter ses 96 ans le 23 Novembre prochain. Un bouquet de fleurs lui a été offert par Madame Padelou. Le doyen présent au repas était Monsieur CHATEAU Jean qui a 90 ans et qui s'est vu remettre un panier garni par Madame le Maire. Le doyen de la commune, absent ce jour là, est Monsieur GOFFIN Florestan qui fêtera ses 99 ans en Février prochain.



Lors du mot d'accueil, un hommage a été rendu à Monsieur Denis OVEL membre du CCAS de 2020 à 2022 et à Monsieur Joseph CORDON adjoint au maire de nombreuses années et aux affaires sociales.

L'animation était assurée par ANN LAORA.

Comme les années précédentes, une tombola a été organisée. Nous tenons à remercier très sincèrement les commerçants tadennais qui nous ont offert de très jolis lots.

Remerciements aux commerces : La bijouterie Mon Bijou, Optique Dombriand et La Vie en Fleurs situés dans la galerie d'Intermarché, Intermarché, la Coop bio, Décathlon, écomiam, Bureau Vallée et les Roulettes de Bretagne.

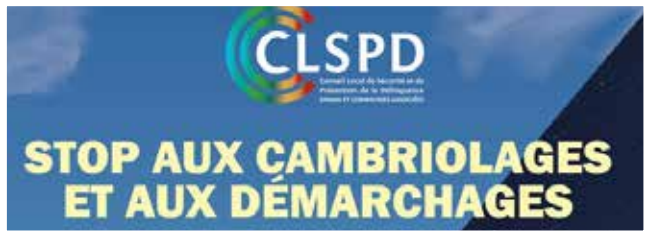
Remerciement aux restaurants : Aux P'tits Oignons, Gourmet Wok, Roadside et La Pizza des Lys



# Les bons réflexes pour éviter les cambriolages

En cette fin d'année, la gendarmerie nous alerte sur l'augmentation des cambriolages sur l'agglomération.

Il faut rester vigilant lors des démarchages à domicile. Les ventes de calendriers ou d'équipements pour les économies d'énergie peuvent permettre aux "contrevenants" de visionner votre intérieur.



## ADOPTER 5 REFLEXES POUR EVITER UN CAMBRIOLAGE

### ■ REFLEXE 1

Je verrouille mes portes et mes fenêtres. Il est tout aussi important de fermer les portes à clés lorsque vous êtes à la maison ou lorsque vous sortez pour une courte durée sans oublier les fenêtres évidemment.

### ■ REFLEXE 2

Si je suis absent je fais vider ma boîte aux lettres par une personne de confiance.

### ■ REFLEXE 3

Je préviens mon voisinage de mon absence, un voisin peut se charger de veiller sur mon habitation.

J'évite de mettre sur les réseaux sociaux les dates de mes vacances.

### ■ REFLEXE 4

Je garde mes clés en lieu sûr (j'oublie la cachette sous le paillason ou le pot de fleurs).

Je ne mets pas mon adresse sur le porte-clés.

### ■ REFLEXE 5

Et si possible, je simule ma présence grâce à la lumière programmée.

Vous pouvez également **faire appel gratuitement à l'opération « Vacances tranquilles »**, auprès de la gendarmerie qui, lors de ses patrouilles, surveille votre domicile.

**Pour bénéficier de ce service, il vous suffit d'en faire la demande via un formulaire à déposer à la gendarmerie concernée au moins 2 jours avant votre départ en vacances.**



# RETOUR SUR LA SAISON CULTURELLE

## L'art au Manoir

Six expositions se sont succédé dans le Manoir de la Grand'Cour pour cette neuvième édition de **l'Art au Manoir**. Celles-ci se sont déroulées tout au long de l'été, du 15 juin au 15 septembre.

Le collectif **Artnithorynque**, groupement d'artistes professionnels, nous a présenté des œuvres issues d'univers créatifs différents : sculptures, peintures, collages... Sur les 61 artistes exposés cet été, 25 étaient exposés pour la première fois.



Nous avons pu également découvrir des installations, dont l'habillage des écuries, conçues spécialement pour le lieu, nous faisant ainsi vivre de nouvelles expériences.

Les expositions ont, encore cette année, suscité l'intérêt de visiteurs de passage, venus de tous horizons (Tadennais, gens de passage, cyclotouristes et les habitués ne ratant aucune exposition).

Les enfants de l'ALSH de Taden sont venus plusieurs fois également, tout comme des Institutions accompagnant des adultes handicapés. Cette année encore, une classe de l'Institut Supérieur de Design de Saint-Malo s'est déplacée dans le cadre de son programme « gestion de l'espace et la scénographie ».

Nouveauté de cette neuvième édition, l'installation d'un espace boutique dans la salle du Courtil qui a permis de proposer des œuvres plus petites mais aussi des livres d'artistes.

François-Xavier Popineau, le responsable du collectif, était présent chaque jour. Il accueillait et répondait avec plaisir aux questions de tous les visiteurs.



## Concert du Capriccio Consort

Fondé en 2023, le Capriccio Consort est un ensemble italien basé à Milan. Ses membres sont : les hautboïstes Cristina Ruggirello et Luca Avanzi, la jeune soprano Micol Pisanu, diplômée de l'Académie Sainte Cécile à Rome et du Conservatoire de Milan et l'organiste Vincent Péron.

Dans la belle église Saint-Pierre, qui possède une bonne acoustique, ils ont proposé un très beau programme original autour de Bach, Haendel et Vivaldi, qui a enchanté le public !



## Premiers Emois

Du 2 au 6 octobre « Premiers Émois » a posé ses valises à la Maison du Temps Libre à Trélat. Deux spectacles sur les 4 étaient visibles à la MTL et 12 représentations y ont été proposées.

### Stella Maris - Cie Digital Samovar



Stella Maris, étoile de mer en latin, est un spectacle-paysage au cœur du vivant. Les jeunes spec-

tateurs et leurs parents sont invités à une rêverie sur les ondes d'une étendue d'eau et les sables mouvants du sommeil.

### Tout d'Abord - Cie Manie



Un spectacle intime et joueur dans lequel les enfants, installés tout autour du comédien, inventent avec lui un drôle de langage.

## Festival multi-disciplinaires : les Films de la Meute



Ce festival permet de créer un événement convivial, familial et gratuit autour du cinéma. Cet événement nous a été proposé par le collectif Faire Meute.



### La programmation était riche :

- Jeux géants
- Atelier de maquillage
- Spectacle d'improvisation Harold par les Productions Léon.
- Deux concerts : Güz Il et Crabe Vert
- Deux courts-métrages : Body's Story de Michel Body et Extra de Thibault Le Goff et Owen Morandau.
- Un long métrage : Mars Attacks! de Tim Burton



Entre 300 et 400 personnes sont venues profiter de l'évènement, avec un pic à 260 personnes pendant le 1<sup>er</sup> concert. La fréquentation est identique à l'année dernière, malgré la météo difficile de ce début d'Août.



### Renc'Arts

L'association Théâtre en Rance organise depuis 20 ans « Renc'Arts sous les remparts », devenu tout simplement Renc'Arts.

La programmation invite le public à découvrir la diversité artistique des Arts de la Rue. A Taden, nous avons eu le plaisir d'accueillir le spectacle « À TIROIRS OUVERTS » par la Cie Majordome.

Cette fois encore, le public a eu la chance de voir un spectacle complet, mettant en scène un clown jongleur accompagné d'un travail incroyable sur le son.

La pluie n'a pas fait fuir les nombreux spectateurs qui sont restés jusqu'à la fin.



### Journées Européennes du Patrimoine

Le dimanche 17 septembre, Journée du patrimoine, de nombreux visiteurs ont pu découvrir le Manoir de la Grand'Cour et l'église Saint-Pierre lors des visites guidées gratuites organisées par Madame le Maire, Evelyne Thoreux.



# Du changement à La Brocante de Beltane !!

*Depuis 2022, La Brocante de Beltane offre un nouveau fonctionnement à ses clients.*

## Des évènements ponctuels

La Brocante – Déco de Jardin se déplace sur les fêtes des plantes, ouvre sur rendez-vous, et selon les évènements qu'elle organise :

- 1<sup>er</sup> Week-end de Décembre : Vente de Noël
- 3<sup>ème</sup> Week-end de Juin : Fête des plantes
- des vide - dressings ou des ventes à thèmes, à retrouver en vous inscrivant sur notre page Instagram : @labrocantedebeltane.

## Des ateliers réguliers

- Ateliers sur la connaissance des plantes médicinales, animés par Céline Rouan et proposés 1 fois par mois, le dimanche de 9h30 à 17h30 (@auxherbesdemaria).



- Des voyages olfactifs guidés par Céline Rouan également, le 20 décembre 2023, le 20 mars et le 19 juin 2024 de 18h à 20h (@auxherbesdemaria)



- Les Chants de Beltane : Ateliers de Chant Collectif, animés par Pascale Branchue, tous les mardis de 18h30 à 20h (@branchusinan)



- Cours d'œnologie animés par Léo Longpré (@medithevin),

Tous ces ateliers sont organisés à la Brocante de Beltane, Le Croix Chardon, Taden

**Pour tout renseignements :**  
**instagram @labrocantedebeltane**  
**ou par téléphone au : 06 80 10 12 58**

## Rentrée des classes année 2023/2024

### École Maternelle Du Moulin



L'école compte 53 élèves répartis dans les 2 classes :

- ➔ PS/MS : 26 élèves avec Madame Cuvelier
- ➔ MS/GS : 27 élèves avec Madame Dabouis

Pour accompagner l'équipe enseignante et les élèves : deux ATSEM, Emilie et Sylvie, et Clara, jeune fille en service civique.



Plusieurs projets et des activités multiples seront encore proposés cette année : des spectacles , des sorties à la piscine , des sorties à la campagne dans une ferme

Et beaucoup de surprises dont ils pourront profiter avec grand plaisir .

### École Élémentaire Des Forges

L'école Des Forges accueille 111 élèves répartis, comme suit, dans les 5 classes :

- ➔ C P : 22 élèves
- ➔ C E 1 : 18 élèves
- ➔ C E 2 : 19 élèves
- ➔ C M 1 : 26 élèves
- ➔ C M 2 : 26 élèves

Monsieur Derrien Stéphane remplace Monsieur Joan le mardi (journée de décharge de direction) Trois Accompagnantes d'Elèves en Situation de Handicap ( A E S H ), Aline, Fanny et Juliette, sont présentes aux côtés des élèves. Comme chaque année , l'équipe enseignante s'investit pour que les élèves bénéficient de projets motivants .

- ➔ Sport : intervention de Jessy Lecuyer ,animateur sportif de la commune , et d'un éducateur sportif de Dinan Agglomération .
- ➔ Musique/ Danse : projet en collaboration avec le Kiosque .
- ➔ La fête des mots familiers a été reconduite avec la participation de la municipalité .
- ➔ Passage des permis piéton et permis internet
- ➔ Participation à la course contre la faim.

#### RETOUR SUR LA FIN D'ANNÉE SCOLAIRE DERNIÈRE

##### ■ Concours de poésie

Le 25 mai dernier , les élèves de CM1 ont participé à un concours de poésie intitulé Plaisir d'Ecrire . Pour la seconde année consécutive, les élèves ont reçu le prix départemental du concours national de poésie des mains du président de l'Ordre Des Palmes Académiques ( A M O P A ) .





### ■ Remises des dictionnaires

Les élèves de CM2 se sont vu remettre, pour leur entrée en 6<sup>ème</sup>, un dictionnaire offert par la municipalité en présence de Madame Le Maire.



### PORTAIL FAMILLES : NOTE AUX PARENTS

Attention de ne pas oublier de cocher les jours de cantine et de garderie désirés. Pensez-y pour que la facturation soit faite correctement.

Aussi, pour information, tous les documents que vous téléchargez dans ce nouveau logiciel, n'auront pas à être remis la prochaine année scolaire, exceptée l'attestation d'assurance et du quotient familial.

## L'Amicale des écoles de Taden et Trélat

Il est important de rappeler, ce à quoi est vouée, l'Amicale Laïque des Ecoles. C'est un groupe de parents, tous bénévoles, qui consacrent du temps, de l'énergie à organiser différentes actions tout au long de l'année mais aussi l'Arbre de Noël et la Fête de fin d'année des Ecoles.

Elle a pour vocation de financer les sorties scolaires et du matériel pour les classes. D'où l'importance que les différentes opérations menées tout au long de l'année aient du succès.

En octobre, nous avons réalisé une vente de pizzas en partenariat avec l'Instant de Pizza qui a remporté un franc succès.

En décembre, aura lieu la traditionnelle vente de sapins ainsi que l'Arbre de Noël.

Et nous avons encore d'autres projets.

Nous offrons un goûter aux élèves avant chaque départ en vacances.

Nous réussissons à faire en sorte que les temps forts de l'année perdurent !! Il faut que cela continue !! Nous sommes super motivés !

N'hésitez pas à venir nous rejoindre ! Toutes les petites mains sont les bienvenues !

*L'Amicale Laïque*

### Plus d'infos :

**Mathilde Guérard : 06.66.91.64.06**

**Mail : al.tadentrelat@gmail.com**

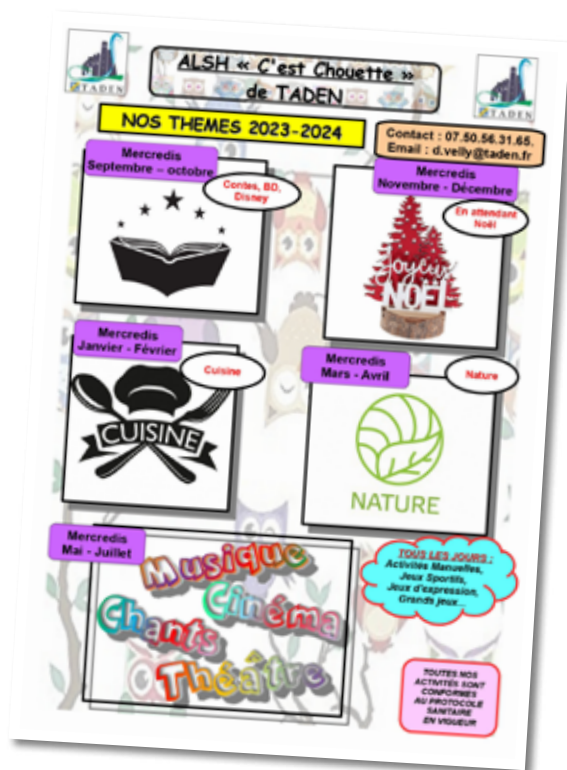


# ALSH « C'est Chouette »

Le plein d'activités tout au long de l'année !!

## ALSH : En bref

Les affiches des thèmes pour les mercredis et pour les vacances de l'année scolaire 2023-2024



### Des photos de nos sorties d'été :

- Alligator Bay : Reptilarium
- Port Breton et Plage du Prieuré Dinard
- Maison Nature et Pêche de Jugon Les Lacs : Animation autour de Ursule la Libellule
- Bibliothèque de Taden
- Golf au Camping de la Hallerais Taden
- Nouvelle Structure de jeux Taden





**Bonbons récoltés pour Halloween 2023 :**

L'équipe d'animation et les enfants remercient beaucoup les habitants des lotissements autour de l'école d'avoir participé à leur chasse aux bonbons pour Halloween.

L'équipe d'animation remercie également les parents et les enfants de leur implication dans l'Accueil de Loisirs, notamment avec leur participation à la fête de fin de centre de cet été.

Le centre de loisirs est quasiment complet tous les jours d'ouverture. Merci pour votre confiance.

Toutes les informations sont sur le portail familles : <https://taden.portail-familles.app/>

Depuis la rentrée de Septembre 2023, Les inscriptions se font uniquement sur le Portail.

Pour tout autre renseignement, merci de contacter **Dorothee VELLY : 07.50.56.31.65. ou d.velly@taden.bzh**

## TADEN SPORTING CLUB

*La saison 2023 / 2024 en est déjà bientôt à la moitié, il est temps pour nous de faire un premier bilan.*

### ■ Le Club, ses licenciés et tous ceux qui s'engagent auprès d'eux.

Tout d'abord, au niveau des effectifs, le club compte aujourd'hui un nombre de licenciés stable mais avec une répartition différente. En effet, cette saison nous comptons environ 25 enfants dans la catégorie U10/U11, ce qui est de bon augure pour les années à venir. Le nombre global de licenciés est de 120, répartis dans les différentes catégories allant des U6 aux seniors.

L'an dernier, une entente a été mise en place avec le club de Beaussais Rance Frémur ( Foot à 11 Jeunes) . Cette année, cette entente se concrétise avec deux équipes, les U14 et les U16, lesquelles évoluent sur les terrains de Beaussais et de Taden.

L'équipe des séniors est toujours sous la direction de Guillaume Crosnier avec un effectif de 35 joueurs pour 2 équipes évoluant en D3 et D4.



*Equipe séniors*



*U11 invités pour un match à Guingamp*

Du point de vue de l'encadrement, nous pouvons toujours compter Jessy Lecuyer, animateur à la commune et mis à disposition du club les mercredis et samedis. Le reste de l'équipe encadrante, bénévole, compte, notamment dans ses rangs, Baptiste Josselin qui, cette saison, a pu bénéficier du Pass'Engagement. Merci à lui pour son dévouement avec ses U11 et merci aussi à Jonathan et Aurélien qui l'aident dans cette mission.

### Nos encadrants par catégories :

U6/U7: Stephane / Anthonin

U8/U9 : Jonathan

U10/U11 : Baptiste / Aurélien/ Jonathan

U12/ U13 : Jessy

U14 : Rémi et Olivier

U16 : Stéphane et Julien

Seniors : Guillaume et Christophe

Le bureau composé d'une co présidence avec Nadège et Stéphane assisté de Baptiste, secrétaire et Soizic notre trésorière.

### ■ Reprise du tournoi U10/U11 !

Le premier week-end de septembre, le Club était heureux de relancer le tournoi U10/U11 sur le terrain de Taden bourg. Ce fut l'occasion d'accueillir 9 équipes qui se sont rencontrées sous forme d'un championnat, remporté cette année par le Stade Paimpolais. Toutes les équipes ont pu être récompensées grâce au soutien de la municipalité qui a pris en charge les lots. Merci à eux ! Bien entendu la date est déjà réservée pour la saison prochaine.



*vainqueurs du tournoi*

### ■ Des nouvelles tenues pour l'Ecole de Foot

Deux ans après avoir rebaptisé le club sous le nom de "Taden Sporting Club", il fallait redonner un coup de jeune aux tenues de l'école de foot. C'est



Remise des maillots par notre sponsor M. Malécot de Bricomarché Taden

chose faite grâce au soutien de Mr Malecot de Bricomarché Taden qui nous permis de renouve-

ler l'ensemble des maillots de l'école de foot, ce qui représente 5 équipes, des plus petits aux U13. Nous tenons encore à le remercier vivement.

■ Appel à bénévoles !!

Cette saison encore, nous manquons cruellement de bénévoles. Nous avons besoin de dirigeants pour préparer sereinement l'avenir du Club, pour s'occuper des équipes, des manifestations ainsi que d'arbitres bénévoles et officiels.

Si cela vous dit de rejoindre un club de foot qui mise sur le respect, l'entente, dans une ambiance familiale et tout cela dans la joie et la bonne humeur, alors n'hésitez plus et contactez-nous :

**Nadège : 06 61 95 16 82**

**Stéphane : 06 75 68 28 05**

## L'OPEN GUINDÉ REVIENT EN 2024



La Fédération Française de Tennis a validé les dates de l'Open GUINDÉ 2024.

Cette étape du Circuit National des Grands Tournois organisée au Tennis Club de Taden Dinan recevra à nouveau les champion(ne)s d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

- La phase qualificative se tiendra du 14 au 26 avril (ouverte à tous les amateurs).
- La phase finale et festive aura lieu du samedi 27 avril au mercredi 1<sup>er</sup> mai.

Les noms des joueurs, des joueuses et des artistes seront révélés ultérieurement.

**BILLETTERIE : ouverture début 2024**

WEB & RÉSEAUX SOCIAUX : [www.openguinde.fr](http://www.openguinde.fr)  
@openguinde (Instagram, Facebook, LinkedIn et X)

**CONTACTS : Relations presse : Romain LEPETIT 06 60 50 78 82**

**Partenariats : Xavier REYNAUD 06 12 82 48 21**

## GYM TRÉLAT - TADEN

L'association **GYM TRÉLAT TADEN** vous accueille 2 fois par semaine dans la salle de la Maison du temps libre.

- le lundi de 19h à 20h pour une gym tonique
- le vendredi de 10h30 à 11h30 pour une gym plus douce.

Il est possible de participer aux 2 cours.

Les inscriptions se font sur place. La cotisation annuelle est de 70€.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.



## SAINT-VALAY ÉQUITATION

### Une top dynamique de club ! Quelle belle saison 2023 pour St-Valay Equitation !



Depuis de très nombreuses années, Jenny et François Moitré mettent tout en œuvre pour accueillir et former au mieux les cavaliers, petits et grands, de Taden et ses environs : des infrastructures entretenues et toujours en développement, une cavalerie renouvelée et toujours de qualité qui sont les clefs de la réussite de leurs adhérents.



En récompense de cet engagement, le club s'est vu attribuer le label « Bien-être animal » par la Fédération ,gage d'un environnement adapté pour les chevaux et poneys présents.

Toute l'année, du baby-poney à la compétition, en passant par la pratique loisir, les Ecuries de St-Valay sont, en fait, une grande famille de passionnés.

Les week-ends de compétition à Taden s'enchaînent eux aussi, en accueillant dans des condi-

tions optimales de très nombreux cavaliers de toute la région Bretagne et Normandie. Cette année, 1400 parcours ont été effectués lors d'épreuves sur les carrières de Taden.

A St-Valay, les pratiques équestres sont variées : obstacle, dressage et hunter. Cela permet à chacun de vivre sa pratique au mieux.



Tous ces efforts ont trouvé leur récompense lors des Championnats de France à Lamotte Beuvron cette année. Après une saison riche en bonnes performances de tous leurs cavaliers de compétition, St-Valay prenait la première place du classement des clubs au niveau départemental, comme régional dès la fin juin. Il restait alors à confirmer lors des championnats nationaux. Jenny et François y ont coaché leurs 16 cavaliers représentant les couleurs du club. Du sport, des efforts, de la technique et une osmose totale pour finalement vivre ensemble des moments magiques ! Après une semaine d'épreuves, 3 titres de champion de France, une médaille d'argent, 7 places dans le top 10 sont à inscrire au tableau du club ... des résultats qui conduisent St-Valay au titre de Meilleur Club CSO France 2023. Une distinction qui récompense un enseignement de qualité et un engagement quotidien de Jenny et François.



L'avenir lui aussi est plein de projets avec de très nombreux concours programmés pour 2024 sur le terrain de Taden :

- 28 janvier : CSO
- 25 février : hunter et dressage
- 10 mars : CSO
- 19 mai : CSO, championnat et circuit départemental.
- 29 et 30 juin : l'Armor Cup

Nouveauté 2024, un concours National sera organisé du 21 au 23 juin pour, cette fois, les cavaliers Pros et Amateurs.

Un nouveau défi que les mécènes de la région sont invités à soutenir. Une nouvelle page à écrire.

**N'hésitez pas à venir nous voir !!**

**Contacts : Jenny et François Moitré**  
**Téléphone : 02 96 39 22 08**  
**Saint- Valay Equitation**  
**1 Saint Valay, 22100 Taden**

## CLUB DE L'AMITIÉ

### Le Club de l'Amitié a repris ses activités !

**Notre club se porte toujours aussi bien !**

Après 5 semaines de vacances bien méritées cet été, les activités ont repris tous les mardis de 14h à 18h à la salle Neuville de Taden, pour le plus grand bonheur d'une quarantaine de passionnés de cartes et de jeux divers, dans une ambiance toujours aussi sympathique.

Pour ce qui est des événements plus exceptionnels, nous avons eu la chance, cette année, de visiter le Maroc pendant 10 jours. Voyage magnifique et découverte des villes impériales et du sud du Maroc.

En septembre, nous avons pu parcourir la Côte d'Azur, Grasse, Monaco, St tropez, Cannes et Nice. Superbe voyage sous le soleil !



Et en prévision, un voyage pour assister à la Fête des citrons et au Carnaval de Nice du 18 au 25 février 2024.

N'hésitez pas également à consulter l'agenda des manifestations : repas, thés dansants, lotos....Autant d'évènements auxquels vous pourrez prendre part

Venez nous rejoindre les mardis après-midis si vous voulez vous distraire ou discuter autour d'un café ou d'un chocolat !

**Contacts : Madame Rolland (Présidente)**  
**Téléphone : 02 96 39 19 54**  
**Courriel : [claudefagnesrolland@orange.fr](mailto:claudefagnesrolland@orange.fr)**

# LA NOTE BUISSONNIÈRE

## La Note Buissonnière a quinze ans !



Cette année 2023 a été l'occasion de fêter les quinze ans de la Note Buissonnière. Au lieu de notre traditionnel fest-noz ou fest-deiz, nous avons décidé cette année de faire les 2 pour marquer le coup!

Un weekend festif de musique et de danse les 1<sup>er</sup> et 2 avril derniers à la salle MTL de Trélat.

A l'affiche, trois de nos membres fondateurs : Jean-Luc Revault, Olivier Pont et Thérèse Le Brigand (Archets du Clos Poulet). Pour entraîner les danses, huit groupes de notre association se sont relayés et nous avons également fait appel à l'excellent duo J'ai (« le geai » en gallo) : Manon et Nicolas Gicquel, de Saint-Alban.

Cela restera un excellent souvenir.

- la pratique instrumentale en groupe
- l'atelier de chant traditionnel du pays gallo qui existe depuis plusieurs années, animé par Mathieu Guitton. Cet atelier a lieu une fois par mois à la Métairie de Saint Valay.
- l'atelier de pratique collective. Cet atelier a vu le jour suite à une collaboration ponctuelle avec le Pont Supérieur dans le cadre d'un stage universitaire. Nous cherchions quelqu'un qui pouvait nous aider à progresser lorsque nous jouons à plus d'une dizaine de musiciens ensemble et aussi pour accueillir de nouveau membres. Nous avons eu la chance que cet étudiant, Kévin Le Pennec, chanteur et harpiste aujourd'hui bien connu (groupe La Mézanj) , soit celui qui conduise cet atelier de main de maître.
- le collectifs « Les Rouzinous » qui regroupe un bon nombre de violoneux passionnés autour d'Olivier Pont, luthier à Dinan.
- Stages ponctuels autour d'un type de danse ou stage de chant à la marche avec René Malgorn et Bertrand le Brelot. Ces stages nous ont permis une grande première cette année :

Pour la Fête de la musique à notre façon, nous avons organisé et mené une **balade chantée** qui a rassemblé une cinquantaine de personnes sur les bords de la Rance de Taden en remontant jusqu'au Manoir de la Grand'Cour.



### LA NOTE BUISSONNIÈRE 15 ANS APRÈS...

Notre but associatif reste inchangé : *la sauvegarde et diffusion des patrimoines culturels locaux par l'organisation de rencontres entre amateurs de musique et de cultures traditionnelles.*

Aujourd'hui forte de 46 membres, les activités de l'association sont beaucoup plus variées autour du répertoire traditionnel breton, et sensiblement du pays gallo :







photo Ouest-France <https://www.ouest-france.fr/bretagne/taden-22100/des-chants-de-la-musique-et-une-marche-une-premiere-1700306a-eb5a-4075-b3e7-f37326c45248>

La Note Buissonnière a également développé ses échanges et collaborations avec d'autres associations du Pays de Dinan et des bords de Rance, danseurs et cercles, chanteurs... tout cela pour favoriser les rencontres autour de nos musiques et danses traditionnelles.

Le développement de l'association a été possible au cours du temps grâce à l'écoute bienveillante

de la municipalité de Taden qui nous permet d'utiliser les salles communales et le soutien récent de Dinan Agglo pour nos ateliers conduits par des artistes locaux que nous rémunérons en espérant contribuer modestement à ce qu'ils puissent continuer à faire vivre la tradition ici.

**Pour 2024, la Note Buissonnière a prévu de renouveler l'expérience du week-end festif (fest noz et fest deiz) les 6 et 7 avril.**

**Bouteille à la mer :** dans un bulletin précédent nous avons fait appel, sans succès, aux Tadennais qui auraient pu connaître des sonneurs ou chanteurs du siècle dernier, en particulier celles et ceux qui ont été enregistrés dans les années 70 par Jean Mahé dans le nord de la commune ou à Trigavou (Dastum) comme M. et Mme **Aimé Pigeon**, **Joseph Brandily** ou **M<sup>me</sup> Gilbert** par exemple. Si vous avez des photos anciennes avec des musiciens (mariages, conscrits...) ou des informations sur ces personnes, n'hésitez pas à nous le signaler : [lanotebuissonniere@lavache.com](mailto:lanotebuissonniere@lavache.com) / 07 81 28 75 67

**Pour mieux nous connaître :**

<http://lanote22.canalblog.com/> ou <https://www.facebook.com/lanotebuissonniere>

## ENTREZ DANS LA DANSE

### Les pas de danse ont repris à la MTL



Notre association « Entrez dans la danse » vous fait découvrir les danses de salon, les danses bretonnes et les danses en ligne, tous les mercredis de 16h00 à 19h00 du 1er janvier au 31 décembre (excepté juillet et août), à la Maison du Temps Libre à Trélat. Animation garantie avec l'accordéoniste Serge Briand.

**Trois repas dansants sont prévus en 2024 :**

- 21 février : Bal masqué
- 29 mai
- 16 octobre.

L'adhésion annuelle est de 55€ par personne (Inscriptions en janvier).



Possibilité de participer aux séances de danse à trois reprises avant inscription.

**Contact :**

**M. Méheust Joseph : Téléphone : 06 49 57 64 81**  
**Courriel : [meheust.jo@gmail.com](mailto:meheust.jo@gmail.com)**

## LE BOWLING CLUB DE LA RANCE DINAN- TADEN

### Une rentrée dynamique !!

Notre sport "le bowling" est affilié à la Fédération Française de Bowling et Sports de Quilles (FFBSQ) et est reconnu au ministère des sports.

Le club regroupe de plus de 50 licenciés compétiteurs et loisirs.

Nous avons des écoles de bowling enfants et adultes pour débutants et confirmés.

Nous participons à des compétitions fédérales officielles au bowling situé à Taden ainsi que dans d'autres bowlings, au niveau national.

Cette année nous avons une équipe Femmes en National 2, une équipe Hommes en N3, une équipe régional Hommes en Régional 1 et deux équipes Hommes (débutantes) en Régional 3.

### MAIS FAISONS UN POINT SUR L'ÉVOLUTION D'UNE ÉQUIPE OU D'UN JOUEUR :

- L'évolution d'une équipe : R3-> R2-> R1-> N3->N2->N1
- L'évolution d'un joueur se fait en fonction de sa moyenne c'est-à-dire le nombre de points obtenus par partie.

Honneurs (Hommes < 179 et femmes < 164) -> Excellences (Hommes <194 et Femmes < 179)-> Elite

Différents championnats jalonnent l'année comme :

- 1 - Championnat Des Clubs = CDC (par équipe de 5 contre les autres clubs régionaux)
- 2 - Championnat des Jeunes
- 3 - Championnat des Seniors+ (Seniors A, seniors B et C)
- 4 - Challenge double mixte (Honneur et Excellence)
- 5 - Championnat double Hommes (Honneur et Excellence) ,phase district puis régional.
- 6 - Championnat Quadrette Hommes
- 7 - Championnat doublette Femmes
- 8 - Championnat individuel

Chaque championnat se découpe en phase de qualification : district, région puis finale nationale.

### UN PETIT POINT SUR LES RÉSULTATS DU CLUB

Avec Alain DEPREZ, nous avons représenté la Bretagne et le club lors de la finale de France à Notre-Dame-d'Oé pour la saison 2022 - 2023 en double seniors. Nous avons fini 20<sup>ème</sup>.

Le 8 octobre 2023, nous avons remporté une médaille d'or et une d'argent lors du Championnat



Double Hommes Honneur et une médaille de bronze au Championnat Double Femmes Excellence.

Le dimanche 29 octobre 2023, à Rennes, la doublette mixte Excellence MARCHAND Yvon-Gabriel - DALL'AGNOL Ida décroche la médaille d'argent et se qualifie pour la finale régionale qui aura lieu à Taden le 17/12/2023.



A Dinan, la doublette mixte Honneur DALL'AGNOL Annick - ROGER Henri décroche la médaille d'or. La doublette LEGROS Olivier - ABALEO Marie Christine prend la deuxième place du podium. Les deux équipes sont qualifiées pour la finale régionale qui aura lieu à Vannes le 17/12/2023.

N'hésitez pas à nous contacter et nous rejoindre !!

**Contact : Henri ROGER, nouveau Président du Club de Bowling de la Rance Dinan-Taden**

**Courriel : [bowlingclubdelarance@outlook.fr](mailto:bowlingclubdelarance@outlook.fr)**

**Téléphone : 06 61 14 22 24**

## MOBIL'RANCE : PLATEFORME DE MOBILITÉ SOLIDAIRE

Mobil'Rance est une plateforme de mobilité solidaire qui fait partie de l'Association STEREDENN.

Notre rôle est d'informer et de conseiller les habitant.e.s du territoire de Dinan Agglomération sur les différentes solutions de mobilité possibles en fonction de leur situation.

### Exemples:

- information sur les aides financières au passage du permis de conduire,
- organisation d'ateliers de soutien à l'apprentissage du code de la route,
- information sur les transports en commun, le co-voiturage, etc...

L'objectif est de permettre aux personnes de se déplacer pour se rendre au travail, en formation, ou faire des démarches de recherche d'emploi.

Nous proposons aussi de la mise à disposition solidaire de véhicules (vélos à assistance électrique, scooters, voiturettes et voitures), pour les déplacements en lien avec l'insertion professionnelle.

Les bureaux de Mobil'Rance se situent à Dinan, 3 route de Dinard.

Permanences sur RDV à Plancoët et Broons. Possibilité de rdv en visio.

### Contacts:

**Mobil'Rance: Téléphone : 02 96 39 50 66**

**Courriel : mobilite@steredenn.org**

**Mobil'Rance**  
Mise à disposition temporaire et solidaire de véhicules pour vos déplacements professionnels ou formations

Des solutions pour votre mobilité

**Contact**  
☎ 02 96 39 50 66  
✉ mobilite@steredenn.org

Rejoignez-nous !  
f

Les actions de Mobil'Rance sont financées par la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, le Département de Morbihan, le Département de Mayenne, le Département de Sarthe, le Département de Maine-et-Loire, le Département de Vendée, le Département de Loire-Atlantique, le Département de Loire, le Département de Haute-Saône, le Département de Doubs, le Département de Jura, le Département de Savoie, le Département de Haute-Savoie, le Département de Rhône-Alpes, le Département de Bourgogne-Franche-Comté, le Département de Grand-Est, le Département de Normandie, le Département de Centre-Val de Loire, le Département de Île-de-France, le Département de Nouvelle-Aquitaine, le Département de Occitanie, le Département de PACA, le Département de Corse.

Tarifs	Mois	Caution
Vélo électrique	30€	200€
Scooter	75€	260€
Voiture sans permis	150€	400€
Voiture	150€	400€

\*Assurance comprise pour les scooters, voitures et voitures sans permis

Prenez la route de l'emploi

### Conditions de mise à disposition

- Carte nationale d'identité
- Vélo électrique : attestation responsabilité civile
- Justificatif : contrat de travail, stage, formation ou recherche d'emploi
- Scooter : BSR ou permis AM si née après le 01/01/1988
- Justificatif de domicile : quittance de loyer ou facture EDF de moins de 3 mois
- Voiture sans permis : BSR ou permis AM (voiturette) si née après le 01/01/1988
- Carte vitale ou attestation avec n° de sécurité sociale
- Voiture : Permis B

**Prévoir un lieu sécurisé pour le rangement du véhicule**



## MISSION LOCALE DU PAYS DE DINAN

**Vous avez entre 16 et 25 ans** inclus et êtes sorti.e du système scolaire avec ou sans diplôme ?

### Vous vous posez des questions sur :

- votre avenir professionnel : métiers, formations et emplois ?
- votre vie quotidienne : mobilité, santé, logement, engagement... ?

**La Mission Locale vous conseille** et répond à toutes vos questions !

- **RDV individuels avec un.e conseiller.e** pour vous aider dans vos démarches
- **Ateliers collectifs thématiques** : CV, simulation d'entretien, mobilité internationale, webradio, confiance en soi, etc.
- **Mise en relation avec des employeurs** par des visites d'entreprises, des offres d'emploi, la possibilité d'effectuer des stages « PMSMP »
- **Appui pour accéder à une formation** : choix, financement...
- **Soutien dans vos démarches administratives et coups de pouce financiers**

- **Permanences** Armée de Terre, Marine, EPIDE, Familles Rurales (budget)

- et bien plus encore !...

### Infos pratiques :

#### Accueil sur RDV :

- à Dinan (5 rue Gambetta) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (sauf mardi matin)
- sur un point de permanence proche de chez vous : Beaussais sur Mer, Broons, Caulnes, Evran, Plancoët, Plélan le Petit, Pleslin-Trigavou, Plouasne, Matignon, St Cast le Guildo

**Accueil sans RDV**, dans l'espace multimédia à Dinan (5 rue Gambetta) avec accès libre ordinateurs, téléphone, WIFI

#### Contactez-nous !

- 02.96.85.32.67
- [www.ml-paysdedinan.fr](http://www.ml-paysdedinan.fr)
- sur nos réseaux sociaux : Facebook, Instagram, TikTok, Twitter, Youtube
- [www.spotify.com](http://www.spotify.com) : Radio Actif MILO Dinan

## PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES : *oui, mais pas avec n'importe qui !*

### Les règles à suivre pour éviter les arnaques

Energie renouvelable et à faible empreinte carbone, l'énergie solaire dispose de réels atouts économiques et environnementaux. Elle n'en fait pas moins l'objet d'arnaques, à grand renfort de pratiques commerciales déloyales. Voici un certain nombre d'arguments et de pratiques qui doivent vous alerter sur la crédibilité d'une proposition :

- **Annonce d'une rentabilité immédiate ou très rapide** : alléchant mais irréaliste, le temps de retour sur investissement avec un projet correctement ficelé se situant plutôt entre 12 et 16 ans. Il est en revanche généralement supérieur à 30 ans dans le cas d'arnaques.
- **Autonomie énergétique** : alléchante mais inatteignable sans dispositifs de stockages, coûteux

et rarement pertinents hors sites isolés. Dans le cas d'un contrat en autoconsommation avec revente du surplus et sans stockage, la part des besoins en électricité couverte par les panneaux se situe généralement entre 15 et 50%, en fonction des besoins, du nombre de panneaux, des équipements associés, et du comportement des occupant(e)s.

- **Panneaux solaires gratuits et fin des factures d'électricité** : pour les mêmes raisons que précédemment, il s'agit là encore d'une promesse mensongère : hors dispositif de stockage coûteux, il n'est pas possible de se passer du réseau collectif de distribution d'électricité.
- **Crédit à la consommation** : derrière ces fausses promesses se cache généralement un coût total bien supérieur à la fourchette habituelle de

prix, financé par un crédit à la consommation que s'engage à rembourser le ou la signataire du bon de commande.

- **Vente multi-appareils** : à l'installation de panneaux photovoltaïques est fréquemment associée celle d'un chauffe-eau thermodynamique, d'une pompe à chaleur air/air... équipements électriques coûteux et pouvant s'avérer énergivores s'ils ne sont pas installés dans de bonnes conditions.
- **Absence de visite technique pour établir le devis** : cette visite est pourtant indispensable à la vérification de l'adéquation du site et du bâti à l'installation de panneaux solaires, à l'écoute de vos besoins et la proposition d'une offre adaptée, à la préparation de l'éventuel dossier administratif, et à la rédaction d'un devis complet.
- **Absence de document technique ou d'étude** : ces documents sont pourtant indispensables à votre compréhension de la prestation proposée, et généralement fournis par les entreprises sérieuses. Ici, à vous de prendre note des informations (souvent mensongères) qui vous sont délivrées, en plus du bon de commande dénué de tout intérêt technique.
- **Vente lors d'une foire ou lors d'un démarchage téléphonique** : les arnaques au photovoltaïque ont très souvent lieu dans le cadre d'une foire/salon (où le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas) ou d'un démarchage, propice à l'intimidation.
- **Candidature pour un programme spécial** : argument fantaisiste utilisé pour donner du crédit à la proposition.
- **Usurpation de titre** : les collectivités locales et agences nationales (ANAH, ADEME) ne mandatent jamais d'entreprises pour faire du démarchage par téléphone ou à domicile.

## Que faire si vous êtes victime d'une arnaque

Si vous vous reconnaissez dans les cas relatés ci-dessus, vous êtes probablement victime d'une arnaque. Voici comment réagir :

### Dans le cas où vous n'avez pas signé :

- Ne signez rien lors de la visite du commercial.
- Prenez le temps de la réflexion et comparez les offres existantes sur le marché.
- **Renseignez-vous auprès de votre Espace Conseil France Rénov'** :
  - Téléphone : 02 96 87 42 44
  - Adresse : 8 Boulevard Simone Veil, 22100 DINAN

### Dans le cas où vous avez signé :

- **Agissez vite** : vous disposez de 14 jours (hors signature sur foire/salon) pour vous rétracter en envoyant une lettre avec accusé de réception à l'entreprise frauduleuse, à réception de la marchandise
- **Demandez de l'aide auprès des organismes suivants**, pour connaître vos droits et identifier des failles dans les documents que vous avez pu signer pour casser le contrat si le délai de rétractation est dépassé
  - Association GPPEP (Groupement des Particuliers Producteurs d'Electricité Photovoltaïque) et son site dédié aux victimes d'arnaques : <https://victime-photovoltaïque.fr/>
  - UFC Que choisir (association de consommateurs) : <https://saintmalo.ufcquechoisir.fr/>
  - ADIL 22 (association de conseil pour le logement) : <https://www.adil22.org/>
- **Effectuez un signalement** sur <https://signal.conso.gouv.fr>
- **Avertissez l'organisme de crédit** que vous vous opposez au remboursement du crédit, ce qui occasionnera le blocage immédiat du dossier et entraînera mécaniquement l'abandon du projet, tant que l'attestation de réception de travaux n'a pas été signée.

# ATTENTION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET/OU À DOMICILE !

## Dinan Agglomération appelle les particuliers à la vigilance !

Méfiance suite à la **recrudescence de démarchage commercial** téléphonique et à domicile pour inciter les particuliers à faire réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les **communes de Dinan Agglomération !**

Certaines entreprises proposent des retours sur investissement alléchants voire même des installations « autofinancées » de panneaux photovoltaïques. L'autofinancement, qui fait apparaître un coût final nul pour le particulier, est présenté comme assuré par les aides, des primes et la vente de la production d'électricité. Cependant, la production d'électricité annoncée lors du démarchage est souvent fortement surestimée, les aides ou primes inexistantes.

Des entreprises proposent de venir chez vous réaliser un diagnostic énergétique gratuit et/ou obligatoire, suivi de travaux d'isolation à coût quasiment nul, également assurés par des aides et les économies d'énergie. Rappelons que ces diagnostics n'ont de caractère obligatoire que lors de la vente ou de la mise en location d'un bien immobilier.

**Attention, il s'agit d'arguments pour obtenir un rendez-vous à domicile.**

En outre, ni l'Espace Conseil France Rénov', ni aucune institution publique officielle (ADEME, Etat,...) n'ont missionné d'entreprise pour quelque démarche commerciale que ce soit. Ces entreprises ne sont pas non plus mandatées par un ministère ou une collectivité territoriale.

## Conseils de vigilance

- **Ne divulguez aucune information confidentielle** (N° avis fiscal, N° de référent fiscal, Avis d'imposition, Taxe foncière, Copie de la carte d'identité ,...)
- Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même.
- En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, la personne bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours, à condition que les travaux n'aient pas commencé (le délai de 14 jours court à partir du moment où l'équipement a été livré à domicile mais n'est toujours pas en cours d'installation → **l'ADIL – Agence Départementale d'Information sur le Logement** - est à votre disposition pour vous aider à vous rétracter. Contact : **02 96 61 50 46**).
- Il n'est pas possible de se rétracter après avoir signé un devis sur un salon d'exposants.
- Exigez un devis précis : décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation, s'il vous est proposé.
- Demandez des devis à d'autres entreprises pour pouvoir comparer.
- Privilégiez les entreprises locales et vérifiez que l'entreprise soit « Reconnue Garant de l'Environnement » (RGE), critère indispensable pour bénéficier des aides financières. Un annuaire en ligne des entreprises RGE est disponible sur le site : [francerenov.gouv.fr](http://francerenov.gouv.fr)
- Contactez l'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglomération, service public gratuit mis en place par l'Etat, l'ADEME et la Région
- ➔ **DDPP** (Direction Départementale Protection des Personnes) : 02 96 01 37 10  
[ddpp@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddpp@cotes-darmor.gouv.fr)
- ➔ **CLCV** (Consommation Logement Cadre de Vie) Dinan : 07 85 75 19 42 [dinan@clcv.org](mailto:dinan@clcv.org)

## ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV' DE DINAN AGGLOMÉRATION

DINAN  
AGGLOMÉRATION

avec



L'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglomération propose un service de conseils gratuits, neutres et indépendants. Destiné au grand public, c'est un service financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) et la région Bretagne.

Vous avez un projet de rénovation, des questions sur : l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglemen-

tation, les labels de performance, un projet de construction ... Vous souhaitez connaître les aides financières existantes :

Vous pouvez nous contacter afin de faire le point sur votre projet.

- au 02.96.87.42.44 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h (sauf le jeudi matin)
- ou par mail : [infoenergie@dinan-agglomeration.fr](mailto:infoenergie@dinan-agglomeration.fr)





## HORIZON EMPLOI



*Un service pour les uns, un emploi pour les autres !*

**Horizon Emploi** est une association de [l'Economie Sociale et Solidaire du pays de Dinan depuis 35 ans.](#)

**Engagée dans l'emploi local et l'insertion par l'activité économique**, elle se charge de trouver les personnes compétentes pour répondre aux besoins **des particuliers, des professionnels et des collectivités.**

### **Vous êtes demandeur d'emploi**

➤ **Vous recherchez un emploi**

Après étude de votre situation, l'association vous propose des missions de travail :

Domaines d'intervention :

- Services à la personne
- Services aux collectivités...

➤ **Vous avez besoin d'aide**

L'association vous accompagne dans vos démarches :

- Accompagnement professionnel
- Accompagnement social

### **Vous êtes un particulier, une collectivité, une entreprise...**

➤ **Vous avez besoin d'une aide, d'un service :**

- Tâches ménagères
- Entretien du jardin...
- Manutention, peinture...

Horizon Emploi est l'employeur et se charge des démarches administratives.

Un simple appel suffit.

Intervention possible même de courte durée sans engagement.

[Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter](#)

- Horizon Emploi – 1, rue Saint Malo 22100 DINAN - 02 96 39 07 07
- Permanence le mardi matin – 10 place de la gare 22130 PLANCOET- 02 96 84 03 29

Site web: [www.elorys.bzh](http://www.elorys.bzh)

Mail: [contact@horizonemploi.bzh](mailto:contact@horizonemploi.bzh)

